



Angelika Hammann

L'initiative « Universités Européennes » :

L'héritage et les apports franco-allemands



Angelika Hammann

L'initiative « Universités Européennes » :
l'héritage et les apports franco-allemands

Universitätsverlag Potsdam

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.dnb.de> abrufbar.

Universitätsverlag Potsdam 2022

<http://verlag.ub.uni-potsdam.de/>

Am Neuen Palais 10, 14469 Potsdam

Tel.: +49 (0)331 977 2533 / Fax: -2292

E-Mail: verlag@uni-potsdam.de

MEGA-Schriftenreihe

Herausgegeben von Isabella Proeller, Silvia von Steinsdorff,
Karl-Peter Sommermann, David Capitant, Fabrice Larat

Satz: text plus form, Dresden

Das Manuskript ist urheberrechtlich geschützt.

Umschlagbilder: Stefanie Herbst

Online veröffentlicht auf dem Publikationsserver
der Universität Potsdam

<https://doi.org/10.25932/publishup-54168>

<https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:kobv:517-opus4-541681>

Vorwort

Die Wahrnehmung staatlicher Aufgaben steht heute in fast allen Bereichen im europäischen oder internationalen Kontext. Erfolgreiche administrative Gestaltung erfordert in zunehmendem Maß grenzübergreifende, europäische Orientierung und profunde Kenntnisse des politischen, administrativen und rechtlichen Umfelds auch außerhalb des nationalen Rahmens.

In diesem Bewusstsein haben der deutsche Bundeskanzler und der Präsident der französischen Republik im Jahr 2003 anlässlich des 40. Jahrestags des Elysée-Vertrags ein gemeinsames deutsch-französisches Qualifizierungsprogramm initiiert, den „Master of European Governance and Administration“ (MEGA), der sich vor allem an Angehörige des höheren Dienstes beider Staaten wendet. Bisher haben über 160 Beschäftigte des öffentlichen Dienstes beider Länder, aber auch Teilnehmende aus Verwaltungen anderer europäischer Staaten und der Privatwirtschaft das MEGA-Programm erfolgreich abgeschlossen.

Der postgraduale MEGA-Studiengang wird von einem deutsch-französischen Konsortium durchgeführt. Die federführenden Ministerien sind in Deutschland das Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat/Bundesakademie für öffentliche Verwaltung (BAköV) und in Frankreich das Ministerium für den öffentlichen Dienst. Die akademischen Partner sind in Deutschland die Universität Potsdam, die Humboldt-Universität zu Berlin und die Deutsche Universität für Verwaltungswissenschaften Speyer und in Frankreich die Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne und die École nationale d'administration (ENA). Die beteiligten Universitäten verleihen einen international anerkannten Joint Degree.

Im Sinne eines wissenschaftsbasierten, aber praxisorientierten Executive Programms erarbeiten die MEGA-Studierenden in ihrer abschließenden Master-Arbeit eine selbstgewählte Fragestellung anhand der im Studium vermittelten

Erklärungsansätzen. In vielen Fällen beziehen sich die Master-Arbeiten auf Beratungsbedarf der entsendenden Dienststelle oder auf ein konkretes Projekt aus dem im Studiengang absolvierten Praxismoduls.

Im Jahr 2019 werden zum ersten Mal die besten Master-Arbeiten des neunten Jahrgangs durch die Universität Potsdam veröffentlicht. Damit wollen wir einer interessierten Öffentlichkeit die von den Studierenden geleisteten Beiträge zu einer besseren deutsch-französischen Verwaltungszusammenarbeit zugänglich machen und die Praxisrelevanz des MEGA-Programms stärken.

Das MEGA-Konsortium

www.mega-master.eu



Préface

De nos jours, l'action publique est impactée dans presque tous les domaines par le contexte européen ou international. Pour pouvoir être efficace, le travail des administrations doit de plus en plus tenir compte de ce qui se passe hors des frontières nationales et nécessite, de la part des agents publics, des connaissances approfondies de l'environnement politique, administratif et juridique de nos principaux voisins.

Dans cette optique, lors du 40ème anniversaire du Traité de l'Élysée le 22 janvier 2003, le président de la République française et le Chancelier fédéral allemand ont initié un programme conjoint de formation en administration publique s'adressant principalement aux cadres de la fonction publique des deux pays. A ce jour, plus de 160 fonctionnaires français et allemands, ainsi que des participants des administrations d'autres pays européens et du secteur privé, ont suivi avec succès le programme MEGA.

Ce programme de formation continue est géré par un consortium franco-allemand. Les ministères responsables sont le ministère fédéral allemand de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire/l'Académie fédérale d'administration publique (BAköV) et le ministère français de la Fonction publique. Les partenaires académiques sont l'École nationale d'administration (ENA), l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Université de Potsdam, l'Université Humboldt de Berlin et l'Université Allemande des Sciences Administratives Speyer. Les universités participantes décernent un *Joint Degree* reconnu au niveau international.

Les étudiants du MEGA développent dans leur mémoire de master une question de leur choix, en s'appuyant sur les théories enseignées dans le cadre du programme. Celui-ci étant résolument orienté vers la pratique, il est courant que les sujets des mémoires répondent à un besoin d'expertise spécifique de l'ins-

titution d'envoi ou qu'ils portent sur un projet réalisé dans le cadre du stage obligatoire.

En 2019, l'Université de Potsdam publiera pour la première fois les meilleurs mémoires de master de la neuvième promotion. Nous poursuivons ainsi un double objectif : rendre accessibles à un public intéressé les contributions des étudiants à une meilleure coopération administrative franco-allemande et renforcer la pertinence du programme MEGA pour la pratique.

Le consortium du MEGA

www.mega-master.eu



Table des matières

| | |
|---|------|
| Introduction | XIII |
| Remerciements | XV |
| Liste des acronymes | XXI |
| | |
| Introduction | 1 |
| 1 L'Initiative « universités européennes » : son lancement politique | 1 |
| 2 Une définition de ce nouveau concept et ses objectifs | 2 |
| 3 Un focus d'analyse franco-allemand | 3 |
| 4 La méthodologie d'analyse utilisée | 4 |
| | |
| I L'héritage et les apports franco-allemands | 5 |
| 1 Une idée ancienne, née de la volonté de construire un espace européen de l'enseignement supérieur | 5 |
| 2 Un « puzzle » de développement dont le processus de Bologne constitue l'élément central | 5 |
| 3 L'ancrage de l'initiative au sein des partenariats d'excellence du programme Erasmus+ | 8 |
| 4 Plusieurs anciens projets de création d'une université européenne avortés | 10 |
| | |
| II Le rôle des ministères allemand et français dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « universités européennes » | 13 |
| 5 Une rapide mobilisation et une concertation des services ministériels | 13 |
| 6 La mise en place concertée des programmes d'accompagnement nationaux | 16 |
| | IX |

| | |
|---|----|
| III Le rôle des Agences nationales Erasmus en France et en Allemagne | 19 |
| 7 La gestion du programme Erasmus en Allemagne et le fonctionnement du DAAD en charge du volet « enseignement supérieur » | 19 |
| 8 La gestion du programme Erasmus en France et le fonctionnement de l'Agence nationale | 21 |
| 9 Un positionnement différent des Agences dans chaque pays | 22 |
| 10 La gestion des programmes d'accompagnement nationaux | 23 |
| IV L'apport de l'Université franco-allemande aux universités européennes | 25 |
| 11 L'Université franco-allemande : une experte franco-allemande de l'enseignement supérieur transnational | 25 |
| 12 L'Université franco-allemande et les universités européennes | 27 |
| V Trois modèles d'alliances et leur dimension franco-allemande | 31 |
| 13 L'alliance européenne ECIU | 31 |
| 13.1 Le projet de l'alliance | 31 |
| 13.2 La dimension franco-allemande | 34 |
| 14 L'alliance européenne EPICUR | 36 |
| 14.1 Le projet de l'alliance | 36 |
| 14.2 La dimension franco-allemande | 37 |
| 15 L'alliance européenne FORTHEM | 40 |
| 15.1 Le projet de l'alliance | 40 |
| 15.2 La dimension franco-allemande | 42 |
| Conclusion | 45 |
| 1 Un héritage et une dimension franco-allemands multifacettes | 45 |
| 2 Différents facteurs favorables et menaces pour la pérennité de ce nouveau concept | 52 |

| | |
|--|----|
| Annexe : Initiative « Universités Européennes » : une analyse SWOT avec un regard franco-allemand | 57 |
| Bibliographie, références, liste des entretiens | 59 |
| Liste des Entretiens | 71 |

Introduction

Le présent mémoire de master a été admis dans le cadre Master européen de gouvernance et d'administration (MEGA) en février 2021 ; la soutenance a eu lieu le 10 mars 2021. Il est consacré à l'initiative « Universités européennes » – l'héritage et les apports franco-allemands dans un modèle en construction ». Ce travail universitaire est une synthèse des étapes de la mise en place du projet initiative européenne, en n'y jetant un regard franco-allemand appuyé.

Outre les sources bibliographiques, il se fonde sur l'analyse de quinze entretiens menés avec des acteurs de ce projet, l'Université franco-allemande, les ministères français et allemands en charge de l'initiative université européenne, les agences nationales Erasmus+ et les trois alliances européennes. La présente analyse rappelle les conditions dans lesquelles l'initiative a été lancée au plan politique. Elle évoque le rôle précurseur du président de la République française à travers le discours de la Sorbonne en 2017 et la manière dont l'Union européenne a repris le projet, pour soutenir la création d'une vingtaine d'universités européennes lors du premier Appel à propositions dans le cadre du programme Erasmus+. Ce travail universitaire met en évidence l'apport franco-allemand au sein des universités européennes. Cette forte présence peut aussi être rapportée à l'engagement européen conjoint des deux pays, tel que l'illustre la signature le 22 janvier 2019 du traité d'Aix-la-Chapelle. En annexe, le mémoire contient une analyse des facteurs positifs et négatifs qui pourront avoir une influence sur le développement des universités européennes dans le futur.

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire, M. David Capitant, pour son suivi et ses remarques formatrices.

Qu'il me soit aussi permis de remercier M. Alain Beretz, ancien chargé de mission pour les universités européennes auprès du Premier ministre français, qui a porté un regard d'expert très enrichissant sur ce travail.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à toutes les interlocutrices et tous les interlocuteurs avec lesquels j'ai pu mener des entretiens. Ce mémoire est le fruit de leurs disponibilités bienveillantes. Leurs relectures, leurs corrections et leurs divers commentaires ont fécondé et considérablement amélioré cette analyse. Sans ces échanges, ce travail n'existerait pas. La liste des personnes interviewées se trouve à la fin de ce mémoire.

Enfin, que tous les membres de ma famille soient ici remerciés pour m'avoir toujours soutenue dans cette entreprise. Je remercie plus particulièrement ma fille Isabelle et mon fils Daniel pour leurs relectures attentives.

Resume Le Président de la République française, Emmanuel Macron, a prononcé le 26 septembre 2017 dans le grand auditorium de l'Université de la Sorbonne devant un public composé d'étudiants et de responsables politiques un ambitieux discours sur l'Europe. Parmi ses « initiatives pour l'Europe » figure la création d'universités européennes.

L'objectif de cette étude est de mettre en lumière l'héritage et les apports français et allemands dans ce nouveau modèle de partenariat européen en construction. Quel est le rôle joué par le niveau ministériel en France et en Allemagne dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative ? Quel est le degré et quelle est la nature d'intervention des Agences nationales Erasmus dans chacun des deux pays ? Quel est le positionnement de l'Université franco-allemande par rapport à ces nouvelles alliances ainsi que sa contribution ? À partir de trois exemples, à savoir les alliances ECIU, EPICUR et FORTHM, nous illustrons comment la coopération franco-allemande ainsi que les relations transfrontalières développées au sein de réseaux préexistants alimentent ces « réseaux des réseaux ».

Ce mémoire puise ses principales sources de 15 entretiens semi-directifs, menés entre août 2020 et janvier 2021 auprès d'acteurs allemands, français et européens. La richesse de leur expertise nourrit la conclusion dans laquelle nous tentons de mettre en exergue la dimension franco-allemande de cette initiative. Avec un regard franco-allemand, nous proposons un résumé des actuelles forces, opportunités, faiblesses et menaces qui favorisent ou entravent le développement de cette nouvelle initiative.

Zusammenfassung Der Präsident der französischen Republik, Emmanuel Macron, hielt am 26. September 2017 im großen Hörsaal der Universität Sorbonne vor einem Publikum aus Studenten und Politikern eine ambitionierte Rede zu Europa. Zu seinen „Initiativen für Europa“ gehört die Schaffung von Europäischen Hochschulnetzwerken.

Das Ziel dieser Masterarbeit besteht darin, das deutsch-französische Erbe sowie die Beiträge beider Länder in diesen neuen Modellen zu untersuchen: Welche

Rolle spielt die ministerielle Ebene in Frankreich und Deutschland bei der Umsetzung der Initiative? In welchem Umfang und auf welche Art und Weise beteiligen sich die nationalen Erasmus-Agenturen in beiden Ländern? Welche Position nimmt die Deutsch-Französische Hochschule in Bezug auf diese neuen Allianzen ein und welche Unterstützung bietet sie? Anhand von drei Beispielen, den Allianzen ECIU, EPICUR und FORTHM, wird beschrieben, welche Beiträge die deutsch-französische Zusammenarbeit sowie grenzüberschreitende Kooperationen leisten.

Die Hauptquellen für diese Masterarbeit stellen 15 semidirektive Experteninterviews dar, die zwischen August 2020 und Januar 2021 mit deutschen, französischen und europäischen Akteuren geführt wurden. Der Reichtum ihrer Expertise fließt in die Schlussfolgerung ein, in der wir versuchen, die deutsch-französische Dimension dieser Initiative hervorzuheben. Mit einer deutsch-französischen Perspektive versuchen wir, die Stärken, Chancen, Schwächen und Bedrohungen zusammenzufassen, die die Entwicklung dieser neuen Initiative begünstigen oder behindern.

Abstract The President of the French Republic, Emmanuel Macron, gave an ambitious speech on Europe to an audience of students and politicians in the large lecture hall of the Sorbonne University on 26 September 2017. Among his “Initiatives for Europe” is the creation of European University Networks.

The aim of this Master’s thesis is to examine the Franco-German heritage and the contributions of both countries in these new models: What is the role of the ministerial level in France and Germany in the implementation of the initiative? To what extent and in what way do the national Erasmus agencies in both countries participate? What is the position of the Franco-German University in relation to these new alliances and what support does it offer? Using three examples, the ECIU, EPICUR and FORTHM alliances, the contributions of Franco-German cooperation and cross-border cooperation are described.

The main sources for this Master’s thesis are 15 semi-directive expert interviews conducted with German, French and European actors between August 2020 and January 2021. The wealth of their expertise feeds into the conclusion, in which we try to highlight the Franco-German dimension of this initiative. With a Franco-

German perspective, we try to summarise the strengths, opportunities, weaknesses and threats that favour or hinder the development of this new initiative.

Liste des acronymes

| | |
|----------|---|
| AA : | Ministère fédéral des affaires étrangères en Allemagne |
| BMBF : | Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche en Allemagne |
| CPU : | Conférence des présidents d'université français |
| CRASP : | Conférence des Recteurs des Écoles Académiques en Pologne |
| DAAD : | Office allemand d'échanges universitaires |
| EACA : | l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » à la Commission européenne |
| ECIU : | European Consortium of Innovative Universities |
| EPICUR : | European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions |
| EUCOR : | Confédération européenne des universités du Rhin supérieur en allemand |
| FORTHM : | Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility |
| GECT : | Groupement européen de coopération territoriale |
| HRK : | Conférence des recteurs allemands |
| INSA : | Institut National des Sciences Appliquées |
| MEAE : | Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères |
| MESRI : | Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France |
| OFAJ : | Office franco-allemand pour la Jeunesse |
| UE : | Union européenne |
| UFA : | Université franco-allemande |

Introduction

1 L'Initiative « universités européennes » : son lancement politique

Le Président de la République française, Emmanuel Macron, a prononcé le 26 septembre 2017 dans le grand auditorium de l'Université de la Sorbonne devant un public composé d'étudiants et de responsables politiques un ambitieux discours sur l'Europe. Parmi ses « initiatives pour l'Europe » figure la création d'universités européennes : « Je propose la création d'universités européennes qui seront un réseau d'universités de plusieurs pays d'Europe, mettant en place un parcours où chacun de leurs étudiants étudiera à l'étranger et suivra des cours dans deux langues au moins. Des universités européennes qui seront aussi des lieux d'innovation pédagogique, de recherche d'excellence. Nous devons nous fixer, d'ici à 2024, en construire au moins une vingtaine. Mais nous devons, dès la prochaine rentrée universitaire, structurer les premières, avec de véritables semestres européens et de véritables diplômes européens ».¹

Le 17 novembre 2017, Donald Tusk, président du Conseil européen, a présidé un débat sur l'éducation et la culture auquel ont participé les dirigeants de l'Union européenne (UE), à Göteborg, en Suède. Ces derniers ont exposé leur vision de l'éducation et de la culture. Dans ses conclusions de décembre 2017, le Conseil européen a demandé aux États membres, au Conseil et à la Commission de faire avancer un certain nombre d'initiatives, et notamment : « [...] de renforcer, dans l'ensemble de l'UE, les partenariats stratégiques entre les établissements d'en-

¹ Elysée, « Initiative pour l'Europe – Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique. », sur *elysee.fr*, 26 septembre 2017 (en ligne : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/09/26/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique> ; consulté le 9 août 2020).

seignement supérieur et d'encourager l'émergence, d'ici 2024, d'une vingtaine d'universités européennes, à savoir des réseaux d'universités au niveau de l'UE reposant sur une approche « par le bas », qui permettront aux étudiants d'obtenir un diplôme en combinant des études dans plusieurs pays de l'UE et qui contribueront à la compétitivité internationale des universités européennes.²

2 Une définition de ce nouveau concept et ses objectifs

S'agissant d'un tout nouveau concept encore en devenir, nous proposons dans le cadre de ce mémoire la définition donnée dans une communication de la Commission européenne datée du 30 septembre 2020 : « Les universités européennes sont des alliances transnationales d'établissements d'enseignement supérieur mettant en place une coopération durable et structurelle sur le long terme. Elles mobilisent des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'universitaires dans le cadre d'une approche axée sur les défis à relever, en étroite coopération avec le monde de la recherche, les entreprises et la société civile. Les universités européennes mettront en commun leurs ressources physiques et en ligne, leurs cours, leur expertise, leurs données et leurs infrastructures afin de tirer parti de leurs forces et de donner les moyens aux générations futures de relever ensemble les défis auxquels l'Europe et le monde sont actuellement confrontés. Elles soutiennent toutes les formes de mobilité (physique, virtuelle, mixte) ainsi que le multilinguisme dans le cadre de leurs campus interuniversitaires européens inclusifs ».³

En coopération avec les États membres et le secteur de l'enseignement supérieur, la Commission européenne expose également dans cette communication les premiers objectifs suivants qui consistent à :

² Conseil européen, « Réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE, 17 novembre 2017 », 16 mars 2020 (en ligne : <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2017/11/17/> ; consulté le 5 février 2021).

³ Commission européenne, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025*, Bruxelles, 2020, p. 12.

- s'efforcer d'aider les États membres et les établissements d'enseignement supérieur à créer un cadre d'action qui permette une coopération transnationale ambitieuse et harmonieuse entre les établissements d'enseignement supérieur en Europe. Pour ce faire, elle s'appuiera sur les expériences des alliances entre universités européennes sélectionnées dans le cadre du programme Erasmus+, également soutenues par le programme « Horizon 2020 »;
- supprimer les obstacles concrets rencontrés afin de permettre au secteur de l'enseignement supérieur de faire de ses grandes ambitions une réalité en s'appuyant sur le résultat des expériences des alliances pilotes déjà lancées;
- envisager la mise en place d'un diplôme européen;
- examiner la nécessité et la faisabilité d'un statut juridique des alliances.

3 Un focus d'analyse franco-allemand

Ce mémoire est consacré à cette récente initiative d'universités européennes en y portant un regard franco-allemand et dont le discours prononcé par le Président de la République française fut l'élément politique déclencheur bénéficiant d'un grand écho médiatique. En effet, notre analyse tend plus particulièrement à mettre en lumière l'héritage et les apports français et allemands à plusieurs niveaux dans ce nouveau modèle de partenariat européen en construction. L'Europe compte environ 5000 établissements d'enseignement supérieur⁴. Sur les 294 établissements d'enseignement supérieur (18% des étudiants de l'Union européenne⁵) au sein des 41 alliances retenues lors des deux appels à projets de la première phase pilote, 35 établissements se situent en Allemagne et 32 se trouvent en France, ce qui représente presque un tiers des institutions participantes.

Nous examinons le rôle joué par le niveau ministériel en France et en Allemagne dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative ainsi que le degré et la nature d'intervention des Agences nationales Erasmus dans chacun des deux pays. Nous analysons également le positionnement de l'Université franco-allemande

⁴ *Ibid.*, p. 24.

⁵ J.-B. François, « Erasmus + voit son budget augmenter de 80% pour se démocratiser », *La Croix*, 15 décembre 2020 (en ligne : <https://www.la-croix.com/Monde/Erasmus-voit-budget-augmenter-80-democratiser-2020-12-15-1201130304> ; consulté le 5 février 2021).

par rapport à ces nouvelles alliances ainsi que sa contribution. Enfin, à partir de trois exemples, à savoir les alliances ECIU, EPICUR et FORTHM, nous illustrons comment la réconciliation et les projets de coopération franco-allemands ainsi que les relations transfrontalières développées au sein de réseaux préexistants nourrissent ces « réseaux des réseaux » que sont les alliances européennes. Pour conclure, nous mettons en exergue de façon synthétique l'héritage franco-allemand et les apports palpables des deux pays dans le cadre de la création des universités européennes. Enfin, nous mettons en perspective ce que pourraient être différents facteurs-clés en faveur ou en défaveur d'une réussite de ce nouveau concept, né à un moment historique propice à son futur développement.

4 La méthodologie d'analyse utilisée

Le matériau sur lequel s'appuie notre analyse comprend des sources écrites. En l'absence d'une littérature scientifique approfondie puisque le concept est nouveau, ce mémoire puise ses principales sources de 15 entretiens semi-directifs,⁶ menés entre août 2020 et janvier 2021. Il s'agit de représentants des ministères, des Agences nationales Erasmus en France et en Allemagne, de l'Université franco-allemande et d'acteurs au sein de trois alliances. L'objectif était de mesurer leurs représentations sur l'initiative « universités européennes » à laquelle ils avaient été ou étaient associés. Les personnes interrogées sont des témoins directs impliqués dans la mise en place de l'initiative actuelle. L'analyse, qui nous était présentée, était enregistrée. Des passages de ces témoignages ont été insérés dans ce mémoire, parce qu'ils nous paraissaient avoir une valeur d'illustration.

⁶ S. Beaud et F. Weber, « Guide de l'enquête de terrain – Stéphane BEAUD, Florence WEBER – Éditions La Découverte », s. d. (en ligne : https://www.editionsladecouverte.fr/guide_de_l_enquete_de_terrain-9782707160089 ; consulté le 30 juin 2020).

I L'héritage et les apports franco-allemands

1 Une idée ancienne, née de la volonté de construire un espace européen de l'enseignement supérieur

Nous entamons notre analyse par une contextualisation historique qui comprend une description succincte des principes fondamentaux de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Le processus de Bologne y joue un rôle central. Ensuite, nous évoquons brièvement l'ancrage actuel de l'initiative « universités européennes » au sein des partenariats d'excellence du programme Erasmus+. Nous passons également en revue un certain nombre de tentatives infructueuses de création dont la première remonte au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.

2 Un « puzzle » de développement dont le processus de Bologne constitue l'élément central

Depuis la fin des années 50, la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur est un « puzzle »⁷ de développement. Le Traité de Rome (1957) qui crée la Communauté économique européenne (CEE) ne prévoit pas de compétence commune en matière d'éducation. En 1992, le traité de Maastricht, qui est l'un des traités constitutifs de l'Union européenne, reconnaît officiellement

⁷ P. Ravinet, « La Commission européenne et l'enseignement supérieur », *Gouvernement et action publique*, VOL. 3, n° 2, Presses de Sciences Po, 2 juillet 2014, p. 81–102.

la compétence de l'Union européenne en matière éducative. En respectant le principe de subsidiarité, l'Union européenne favorise ainsi la coopération entre États membres en matière d'enseignement et accompagne leur action par des programmes. Elle encourage l'émergence de pratiques innovantes par ses recommandations et communications⁸. Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (2009)⁹, la majorité des actions de l'UE en matière d'éducation et de formation sont adoptées par le Parlement européen et le Conseil selon la procédure législative ordinaire (codécision), après consultation du Comité économique et social et du Comité des régions. Sur proposition de la Commission, le Conseil adopte également des recommandations.¹⁰

- **Le processus de Bologne**

Durant la trentaine d'années de la mise en œuvre du processus de Bologne, qui s'est traduit par une restructuration des systèmes d'enseignement supérieur des pays européens, ce processus est devenu une référence majeure. À la différence de l'Union européenne, il ne se fonde pas sur un traité intergouvernemental ni n'établit des directives s'imposant aux États membres comme celles de la Commission européenne¹¹. Lancée en 1998 par quatre ministres de l'Éducation européens¹² et considéré comme une révolution par de nombreux experts, le processus de Bologne est une initiative intergouvernementale de convergence volontaire des politiques afin d'instaurer une structure d'enseignement supérieur commune. Dans leur déclaration commune à l'occasion du 800^{ème} anniversaire de l'université de Paris, les ministres allemand, britannique, française et italien ont exprimé leur volonté d'œuvre en faveur de la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur, caractérisé par :

⁸ MESRI, « Bologne et l'Union européenne », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, 26 janvier 2018 (en ligne : [//www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid123452/bologne-et-l-union-europeenne.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid123452/bologne-et-l-union-europeenne.html) ; consulté le 7 février 2021).

⁹ Toute l'Europe, « Le traité de Lisbonne », sur *Toute l'Europe.eu*, s. d. (en ligne : <https://www.touteurope.eu/actualite/le-traite-de-lisbonne.html> ; consulté le 10 février 2021).

¹⁰ Toute l'Europe, « La politique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation », sur *Toute l'Europe.eu*, s. d. (en ligne : <https://www.touteurope.eu/actualite/la-politique-europeenne-dans-le-domaine-de-l-education-et-de-la-formation.html> ; consulté le 10 février 2021).

¹¹ MESRI, « Bologne et l'Union européenne », *op. cit.*

¹² P. Ravinet, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ? La formulation de la vision de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur en 1998 », *Education et sociétés*, n° 24, n° 2, De Boeck Supérieur, 2009, p. 29–44.

- la mobilité des étudiants ;
- l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- la lisibilité (ou reconnaissance internationale) des cursus, basée sur le modèle anglo-saxon *graduate* et *post-graduate* ;
- la semestrialisation et l'utilisation des crédits ECTS ;
- les formations pluridisciplinaires, linguistiques et relatives aux technologies de l'information.

Il convient de souligner que le processus de Bologne, qui réunit à ce jour 47 pays participants, ne cherche pas à harmoniser les systèmes éducatifs nationaux, mais à améliorer la compatibilité entre eux. Il vise à introduire des structures et procédures européennes formalisées. Le rapport portant sur les données relatives à la mise en œuvre du processus conclut que le système divisé en trois cycles et la mise en place du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) sont pratiquement achevés. Selon la thèse défendue par la sociologue Sarah Croché¹³, le processus de Bologne est révélateur de la forme que prennent les mécanismes de la décision publique dans un monde globalisé où les niveaux de pouvoir se multiplient. Selon cette chercheuse, la Commission européenne avait été initialement exclue de son pilotage, mais elle a été et elle reste l'artisan majeur de son européanisation.¹⁴ La Commission européenne aurait réussi à mettre le processus de Bologne au service de la stratégie de Lisbonne définie par le Conseil européen en mars 2000, qui vise à créer, à l'échéance de 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ».¹⁵

À travers la stratégie Europe 2020¹⁶ qui prend la suite de la stratégie de Lisbonne, la Commission mise, en effet, plus qu'auparavant sur l'éducation, la formation et la recherche-innovation pour relancer la croissance économique de l'Europe

¹³ D. Crosier et T. Parveva, « UNESCO Digital Library », s.d. (en ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000220649_fre ; consulté le 31 juillet 2020).

¹⁴ S. Croché, *Le pilotage du processus de Bologne*, Louvain-La-Neuve, Editions Academia, 2010, p. 10–11.

¹⁵ CVCE, « La Stratégie de Lisbonne », sur *CVCE.EU by UNI.LU*, CVCE.EU by UNI.LU, 6 juillet 2016 (en ligne : https://www.cvce.eu/obj/la_strategie_de_lisbonne-fr-ab228b67-bac5-4f9b-903c-c748019a10e8.html ; consulté le 7 février 2021).

¹⁶ Eurostat, « Vue d'ensemble – Indicateurs < Europe 2020 > – Eurostat », s.d. (en ligne : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy/overview> ; consulté le 1^{er} février 2021) : La stratégie Europe 2020 est l'agenda de l'UE en matière d'emploi et de croissance pour la décennie 2010–2020. Elle met l'accent sur une croissance intel-

en temps de crise ce qui se lit dans les chiffres puisque depuis 1986, la dotation budgétaire annuelle de l'éducation, de la formation et de la jeunesse n'a cessé de croître.¹⁷

3 L'ancrage de l'initiative au sein des partenariats d'excellence du programme Erasmus+

Grâce à cette politique volontariste européenne en matière d'éducation et de formation, la multiplication des échanges d'étudiants a, en effet pris un essor important à partir de la fin du XX^e siècle. Le premier programme de coopération de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation date de février 1976. Les premiers grands programmes d'action, qui concernaient essentiellement l'enseignement supérieur et la formation professionnelle (Comett, Erasmus, Petra, Lingua, Force, Tempus), ont commencé à la fin des années quatre-vingt. Le programme de mobilité Erasmus fêtera ses 35 ans en 2022. Créé en 1987, il a permis à plus de 4 millions d'étudiants européens d'effectuer une mobilité en Europe dans le cadre des études. Le Parlement européen et le Conseil se sont entendus le 12 décembre 2020 pour lancer le nouveau programme Erasmus+ pour la période 2021–2027. Le budget total de 23,4 milliards d'euros de la nouvelle programmation Erasmus+ 2021–2027 connaît une augmentation de 80 %, touche de nouveaux publics et élargit le nombre de bénéficiaires. « Ce programme profitera à 10 millions de personnes en 7 ans, c'est presque autant qu'en ces 30 dernières années »¹⁸. La nouvelle programmation Erasmus+ prévoit également la création des alliances d'universités européennes dans le but de créer un réseau de campus européens¹⁹. L'initiative « universités européennes » était jusqu'à présent un dispositif expérimental lancé et accom-

pligente, durable et inclusive comme moyen d'améliorer la compétitivité et la productivité européenne et de jeter les bases d'une économie sociale de marché durable.

¹⁷ S. Croché, *Le pilotage du processus de Bologne*, op. cit., p. 348.

¹⁸ Agence Erasmus+ France/Education & Formation, *Conférence Erasmus + – J-M Blanquer, Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports*, 14 janvier 2021, 5:02 (en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=6462QzoO5jc> ; consulté le 7 février 2021).

¹⁹ Gouvernement français – le Premier ministre, « Des alliances d'universités européennes bientôt mises en place », sur *Gouvernement.fr*, 15 décembre 2020 (en ligne : <https://www.gouvernement.fr/des-alliances-d-universites-europeennes-bientot-mises-en-place> ; consulté le 7 février 2021).

pagné au sein du programme Erasmus+. Deux appels à projets pilotes en 2019 et 2020 ont permis aux établissements d'enseignement supérieurs des 33 pays participants à toutes les actions du programme de candidater. Ce type de partenariat continue à être soutenu au sein de l'action clé 2 du nouveau programme Erasmus+ qui regroupe plusieurs types de partenariats de coopération. Les alliances européennes font partie des actions centralisées qui sont directement gérées par la Commission européenne et non pas par les Agences nationales Erasmus. Au sein du programme Erasmus+, elles font partie de la catégorie des partenariats d'excellence au même titre que le dispositif de master conjoint Erasmus Mundus.²⁰ Elena Tegovska, responsable d'équipe, unité enseignement supérieur, DG-EAC-B1 à la Commission européenne, précise lors de la conférence Erasmus organisée par les Agences Erasmus nationales en France le 14 janvier 2021 qu'« un nouvel appel à propositions n'est pas programmé en 2021 : Nous sommes en mode d'accompagnement, d'observation. Cette initiative est un bel exemple qui démontre la valeur ajoutée d'un travail collectif entre les États membres, la Commission européenne, les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi les étudiants et les Agences nationales. Nous nous inscrivons dans un processus de co-création qui va continuer. C'est la raison pour laquelle nous faisons une pause cette année. On décidera des étapes futures ultérieurement, mais « l'initiative universités européennes » restera une des actions clés du programme Erasmus+ ».²¹

Hélène Pinaud, responsable du pôle « partenariats stratégiques » à l'Agence Erasmus à Bordeaux, estime que « nous arrivons à un aboutissement de 30 ans d'Erasmus et de plus de 30 ans du processus de Bologne, c'est-à-dire de 30 ans d'ouverture de l'espace européen de l'enseignement supérieur. S'il n'y avait pas eu le processus de Bologne avec l'introduction du système LMD²² d'un sys-

²⁰ Agence Erasmus+ France/Education & Formation, *Conférence Erasmus + : bilan & perspectives*, 14 janvier 2021, 9:24:40 (en ligne : <https://www.youtube.com/watch?t=886&v=8epoXm8x9sg&feature=youtu.be+%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Ft%3D886&v=8epoXm8x9sg&feature=youtu.be> ; consulté le 7 février 2021).

²¹ Hélène Pinaud, responsable du pôle partenariats, Agence Erasmus Bordeaux, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 28 octobre 2020.

²² MESRI, « Organisation licence master doctorat (L.M.D.) », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, s.d. (en ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20190/organisation-licence-master-doctorat-l.m.d.html> ; consulté le 15 septembre 2020).

tème de reconnaissance et d'un système d'assurance qualité, il n'y aurait pas aujourd'hui les universités européennes ». ²³

4 Plusieurs anciens projets de création d'une université européenne avortés

L'idée d'une université européenne n'est pas nouvelle. Plusieurs tentatives de création infructueuses avaient été entreprises à partir des années 50 en Europe. Dans un article consacré à l'Initiative « universités européennes », le chercheur britannique Andrew Gunn décrit des tentatives successives abandonnées que nous résumons comme suit : ²⁴

Un premier projet pour une université européenne avait, en effet, déjà été proposé au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale en 1948 par l'économiste allemand, Alfred Müller Armack. Ce dernier était convaincu que l'intégration européenne nécessiterait « une communauté de l'intelligence » pour être menée à bien, incarnée par une université supranationale servant de « modèle ». En 1955, cette idée était reprise par l'universitaire et diplomate allemand Walter Hallstein lors d'une réunion des six membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en Sicile. La délégation allemande a, en effet, partagé un document pour le sommet sur l'intégration européenne, dans lequel elle se prononçait en faveur d'une intégration culturelle, à côté de l'intégration économique envisagée. Le gouvernement allemand « espère apporter un témoignage tangible aux jeunes du désir d'Union européenne par la fondation d'une université européenne qui serait créée par les six États de la CECA ». Ce projet n'a pas été retenu puisque dans le contexte de l'après-guerre il n'était pas prioritaire dans le cadre de la construction européenne. Selon d'autres chercheurs cités par Andrew Gunn dans son article, le désaccord franco-allemand sur cette thématique serait un exemple précoce de la complexité des relations franco-allemandes au sein de la future dynamique de l'intégration européenne. En effet,

²³ Hélène Pinaud, responsable du pôle partenariats, Agence Erasmus Bordeaux, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

²⁴ A. Gunn, « The European Universities Initiative : A Study of Alliance Formation in Higher Education », s.l., 2020, p. 13–30.

le gouvernement français ne voyait l'intérêt d'une université européenne que dans le nouveau domaine de la formation et de la recherche en matière d'énergie nucléaire. Le traité de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) a été signé en même temps que le traité de la Communauté économique européenne, le 25 mars 1957, mais il convient de souligner qu'il s'agit d'un document distinct concernant l'énergie nucléaire. Or, l'Université incluse dans le traité Euratom n'a jamais été réalisée suite à un manque de consensus sur son statut juridique et financier et une forte opposition du monde universitaire européen. Selon ces chercheurs, une université européenne avait été avant tout « rejetée en raison de la résistance académique que les chefs d'université des pays d'Europe continentale occidentale ont organisée à la fin des années 1950 ».

Dans les années 60 naît l'idée d'une université de troisième cycle articulée autour de la thématique principale de l'intégration européenne. Cette proposition a initialement été rejetée lors du sommet de Bonn en 1961. Une décennie plus tard, en 1972, l'Institut Universitaire Européen consacré aux études de troisième cycle et postdoctorales en sciences politiques et sociales, économie, droit, histoire et civilisation, voit néanmoins le jour à Florence en Italie. Il convient cependant de noter que cet institut n'est pas une université supranationale généraliste avec des thématiques plus larges ce qui avait été initialement visé.²⁵

En 2005, le président de la Commission José Manuel Barroso reprend l'idée d'une université européenne en proposant la création d'un Institut européen de technologie avec un grand campus à Strasbourg qui entreprendrait « des activités d'éducation, de recherche et d'innovation de haut niveau, à la fois dans certains domaines thématiques stratégiques et dans le domaine de la gestion de la science et de l'innovation ». Ce projet n'a pas vu le jour suite à une absence de soutien de la part des États membres, des universités et du monde économique.

En 2017, l'idée endormie d'une université européenne est de nouveau reprise par le président de la République française, Emmanuel Macron.

²⁵ EUI, « European University Institute – Europe's research institute for Economics, History, Law, Political and Social Sciences », sur *European University Institute*, s.d. (en ligne : <https://www.eui.eu/Index.aspx> ; consulté le 7 février 2021).

Afin d'expliquer les causes des premiers échecs de création dans les années 50, Andrew Gunn et les chercheurs cités évoquent, entre autres, des « différends franco-allemands » basés sur des visions de la construction européenne opposées dans le domaine de l'éducation et de la formation. Dans la deuxième partie de sa publication, l'auteur donne les raisons pour lesquelles la récente et nouvelle initiative « universités européennes » réunit plusieurs facteurs-clés qui pourraient jouer en faveur ou en défaveur d'une réussite de cette nouvelle tentative. Nous allons évoquer son analyse dans notre conclusion.

II Le rôle des ministères allemand et français dans le cadre de la mise en œuvre de l’initiative « universités européennes »

Après les déclarations politiques, les services ministériels de part et d’autre du Rhin se sont mobilisés rapidement autour de cette nouvelle initiative. Leurs actions de concertation se sont avérées efficaces, en dépit de leur fonctionnement et structuration différents. Des programmes d’accompagnement nationaux concertés ont vu le jour pour soutenir davantage les futurs porteurs de projets. La Commission européenne a mobilisé sans tarder un groupe d’experts et les acteurs institutionnels dans le but de finaliser un premier appel à projet pilote ancré dans le programme Erasmus+.

5 Une rapide mobilisation et une concertation des services ministériels²⁶

Les concertations avec la Commission européenne pour la mise en place de l’initiative « universités européennes » et les mesures pour son déploiement au niveau national sont pilotées en France par le ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI) et en Allemagne par le

²⁶ S. Martin Diaz chef de département-Délégation aux affaires européennes et internationales-Département des stratégies de l’espace européen de l’enseignement supérieur et de la recherche et F. Petrikowski chargé de mission au sein de l’unité 413 au BMBF, « Les cita-

Bundesministerium für Bildung und Forschung (BMBF). Au sein de ce dernier ministère le suivi a été principalement confié au service en charge de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de l'internationalisation (Referat 413) qui fait partie du département « établissements d'enseignement supérieurs ». ²⁷ Le ministère compte 8 départements au total. Une représentation des *Länder* est systématiquement associée aux discussions. « En Allemagne, les *Länder* se méfient lorsque le gouvernement fédéral s'immisce dans la politique de l'enseignement supérieur », précise Frank Petrikowski, chargé de mission au sein de l'unité 413 au BMBF. « La Loi fondamentale confère la souveraineté culturelle et éducative aux *Länder*. Dans le cadre de ce dossier, la collaboration entre le niveau fédéral et la représentation des *Länder* a très bien fonctionné », poursuit-il. « Les *Länder* ont été actifs dès le début. Certains, à titre d'exemple, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, ont mis des fonds à la disposition des universités pour qu'elles puissent présenter des candidatures à l'appel à propositions. Le gouvernement fédéral et les *Länder* ont été représentés dans le groupe d'experts ad hoc et ont étroitement coordonné l'orientation de l'initiative au niveau européen et national. Le BMBF et les *Länder* ont organisé des réunions et des échanges avec les établissements d'enseignement supérieur allemands afin de déterminer ce qui pourrait aider les établissements d'enseignement supérieur concernés, par exemple un besoin de réglementation dans la législation sur l'enseignement supérieur du pays d'accueil respectif. Cet échange se poursuit. Une prochaine réunion est prévue en avril ou mai 2021. »

En France, l'enseignement supérieur est régi par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche promulguée en 2013²⁸. La France est un état unitaire traditionnellement centralisé. Il a cependant donné une certaine autonomie aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) en 2007.²⁹ Le MESRI a

tions de Siegfried Martin Diaz et de Frank Petrikowski proviennent de deux entretiens menés par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10, respectivement le 23/10/2020 et le 04/12/2020. », s. d.

²⁷ BMBF-Internetredaktion, « Die Organisation des Hauses – BMBF », sur *Bundesministerium für Bildung und Forschung – BMBF*, s. d. (en ligne : <https://www.bmbf.de/de/die-organisation-des-hauses-192.html> ; consulté le 12 octobre 2020).

²⁸ Légifrance, « LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche », dans *2013-660*, 2013.

²⁹ Légifrance, « Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (1) », s. d.

chargé un des trois départements de la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) de ce dossier. Il s'agit du département dédié au suivi des politiques européennes et à la consolidation des espaces européens de la recherche et de l'innovation et de l'espace européen de l'enseignement supérieur, y compris dans leur dimension internationale (département B1). La DAEI est un service commun de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et de la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI).³⁰

Après le discours du Président de la République française, Emmanuel Macron, à la Sorbonne en septembre 2017 et les premières prises de contact entre les fonctionnaires allemands et français dans le cadre de la gestion de ce nouveau dossier, Siegfried Martin Diaz, chef du département B1 à la DAEI exprime sa grande satisfaction et précise que « cette proposition politique qui ne fait que trois lignes dans ce discours a eu un retentissement significatif non pas uniquement dans la communauté de l'enseignement supérieur français, mais dans l'ensemble des communautés d'enseignement supérieur européennes. « Après quelques interrogations initiales, s'est mise en place une vraie mobilisation autour de cette initiative, voire une forme d'enthousiasme qui ne se dément pas encore aujourd'hui ». Cette première impulsion politique donnée par le Président de la République française s'est très rapidement traduite par une mise en œuvre administrative concertée au niveau national et européen. « Le discours de la Sorbonne, c'est le président qui l'a fait. Ensuite, il y a eu tout un processus de concertation et je ne doute pas que ce processus a été très étroit comme pour toutes les initiatives. On l'a vu dernièrement sur le plan de relance qui a impliqué étroitement la partie allemande », tient à souligner Siegfried Martin Diaz.

³⁰ MESRI, « La DAEI, comment ça marche ? », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, s.d. (en ligne : [//www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid146428/la-daei-comment-ca-marche.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid146428/la-daei-comment-ca-marche.html) ; consulté le 22 octobre 2020).

6 La mise en place concertée des programmes d'accompagnement nationaux

Vanessa Debiais-Sainton, haute fonctionnaire d'origine française et l'actuelle cheffe de l'unité « enseignement supérieur » à la direction générale Éducation et Culture à la Commission européenne (DG EAC), a sans tarder constitué un groupe d'experts ad hoc composé de haut-fonctionnaires issus des États membres pour définir les contours et les modalités de mise en œuvre du futur appel à projets dans le cadre d'une première phase pilote. Pour l'Allemagne y participaient un représentant du BMBF pour le niveau fédéral et un représentant des Länder. Au sujet des questions budgétaires, Frank Petrikowski explique qu'une « question centrale lors des négociations concernait le budget dédié à cette action dont le montant augmentait graduellement chaque semaine pour être fixé au final à environ 150.000 euros par établissement d'enseignement supérieur en moyenne ». Cette allocation était considérée comme insuffisante par les experts allemands. Ces derniers estimaient que ce montant n'était pas assez incitatif compte tenu de l'ambition du projet. Siegfried Martin Diaz témoigne : « L'Allemagne a précédé la France pour annoncer qu'elle apporterait un soutien national, en particulier aux établissements d'enseignement supérieur appliqués. La France a emboîté le pas en annonçant 100 millions d'euros sur les 10 prochaines années. À ce stade, c'étaient les 2 seuls pays qui ont pris des initiatives de cette ampleur ». Des concertations étroites ont débouché sur des programmes nationaux d'accompagnement assez identiques avec des traits de reconnaissance communs. « Une première rencontre avec Alain Beretz, chargé de mission pour les universités européennes auprès du Premier ministre français, a eu lieu très rapidement au BMBF à Berlin. « Nos échanges étaient intenses, constructifs et détaillés » se réjouit Frank Petrikowski. En France, le programme national d'accompagnement est confié à l'Agence nationale de la recherche dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA3). L'excellence est un critère de sélection important dans ce cadre. Frank Petrovski précise que « nous avons eu des discussions autour de la notion d'excellence qui revêt un caractère différent non seulement en France et en Allemagne, mais également dans d'autres pays européens. Il convient de souligner qu'en Allemagne, le paysage de l'enseignement supérieur allemand inclut un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieurs appliqués. En tant que gouvernement, nous ne vou-

lions pas que les alliances soient uniquement considérées comme « la *Silicon Valley* » ou « l'*Oxford* » de l'Europe de demain » ; il est important pour nous de préserver la diversité des systèmes d'enseignement supérieur européens. Malgré leurs missions communes, à savoir l'enseignement, la recherche, l'innovation et le transfert de technologie, les établissements d'enseignement supérieur ont des profils différents. L'Université de Sciences Appliquées à Reutlingen n'a pas les mêmes objectifs que l'Université de Heidelberg, et c'est une bonne chose. C'est la force du système universitaire allemand, mais aussi d'autres systèmes universitaires en Europe ».

L'Allemagne et la France ont joué un rôle précurseur en proposant de façon concertée une incitation financière complémentaire pour accompagner leurs établissements d'enseignement supérieur. « La philosophie et la mesure pour le premier appel dans tous les cas, sont les mêmes, même si les modalités sont un petit peu différentes pour la partie allemande », précise Siegfried Martin Diaz. Dans un deuxième temps, d'autres pays ont suivi avec des efforts analogues. Dans ce contexte, Frank Petrikowski souligne qu'il n'est pas aisé de comparer les mécanismes de financement des établissements d'enseignement supérieur en Europe. « Nous ne faisons pas mieux ou les autres pays ne font pas moins bien que nous. Les modalités varient, en effet, considérablement d'un État à l'autre. À titre d'exemple, certains *Länder* allemands ont mis en place des régimes de financement très encadrés et basés sur la performance, moins agiles que dans d'autres États tels que le Danemark, la Finlande ou la Norvège. Dans ces pays, les universités peuvent agir de façon plus autonome et flexible, également au sujet des priorisations budgétaires dans le cadre de la politique stratégique des établissements ». Siegfried Martin Diaz apporte les mêmes nuances : « Lorsque les pays ne mettent pas en place des programmes d'accompagnement nationaux complémentaires, cela ne traduit point leur désintérêt pour cette initiative, puisque de toutes les manières le système national apporte déjà un soutien à l'internationalisation de l'enseignement supérieur ». Il prend l'exemple du gouvernement finlandais qui soutient financièrement tous les ans l'internationalisation de ses établissements d'enseignement supérieur. L'initiative « universités européennes » en fait partie.

Malgré l'importance des questions budgétaires, Frank Petrikowski met en avant qu'il ne faut pas perdre de vue que les universités en Europe se sont emparées de

cette initiative pour une question stratégique de développement à l'international puisque l'appartenance à une alliance européenne participe au rayonnement international de chaque institution membre.

III Le rôle des Agences nationales Erasmus en France et en Allemagne

Comme évoqué précédemment, dès sa phase pilote, l'initiative « universités européennes » fait partie du programme Erasmus+. Des programmes d'accompagnement nationaux ont également vu le jour en parallèle. Les Agences nationales Erasmus en Allemagne et en France interviennent différemment en fonction de leur positionnement dans le paysage institutionnel général.

7 La gestion du programme Erasmus en Allemagne et le fonctionnement du DAAD en charge du volet « enseignement supérieur »

La gestion du programme Erasmus+ est confiée en Allemagne à 4 agences différentes respectivement localisées à :

- la conférence des ministres de la culture (Kultusministerkonferenz) pour le secteur scolaire,
- l'Institut fédéral pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes (Bundesinstitut für Berufsbildung – BIBB,
- l'agence « Jeunesse pour l'Europe » nommée par le ministère fédéral des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse (BMFSFJ) pour la promotion de la mobilité des jeunes et des professionnels et la coopération en matière de politique de la jeunesse en Europe,

- DAAD (Office allemand d'échanges universitaires) pour internationalisation des universités allemandes, la mobilité des étudiants et du personnel universitaire, les partenariats stratégiques, la dimension internationale.

Le DAAD a été créé en 1925. Il s'agit d'une association de droit privé soutenue par les universités et les associations étudiantes allemandes, qui élisent le bureau exécutif³¹. Depuis sa création le DAAD a soutenu plus de 2,6 millions de jeunes universitaires, dans leur pays et à l'étranger. Il s'appuie sur un réseau mondial et compte plus de 900 employés.³²

Outre-Rhin, l'Agence nationale pour la coopération dans l'enseignement supérieur de l'Union européenne, responsable du programme Erasmus est, en effet, un département du DAAD. Ce dernier a été instauré par le Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (BMBF). Les actions-clés du programme Erasmus sont gérées soit sur une base décentralisée par l'Agence Nationale du DAAD, soit de manière centralisée par l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACA) à la Commission à Bruxelles. Outre la mise en œuvre des mesures Erasmus+ gérées de manière décentralisée, cette agence est également le point d'information et de conseil pour les programmes d'enseignement supérieur administrés à Bruxelles, le processus de Bologne et le processus éducatif de l'ASEM³³. L'Agence Nationale du DAAD est basée à Bonn et dirigée par Stephan Geifes depuis février 2020. Elle se compose des unités suivantes :³⁴

- EU01 Gestion de la qualité, des finances et audits,
- EU02 Action clé Erasmus+ 1 : Mobilité individuelle,
- EU03 Action clé Erasmus+ 2 : Projets de partenariat et de coopération,
- EU04 Soutien politique,
- EU 05 Communication et engagement étudiant en Europe.

³¹ DAAD, « Gremien », sur www.daad.de, s.d. (en ligne : <https://www.daad.de/de/der-daad/wer-wir-sind/organisation/gremien/> ; consulté le 29 octobre 2020).

³² DAAD, « Organisation », sur www.daad.de, s.d. (en ligne : <https://www.daad.de/de/der-daad/wer-wir-sind/organisation/> ; consulté le 28 octobre 2020).

³³ S. Picciau, « Le rôle de la coopération culturelle et éducative au sein de l'ASEM », *Relations internationales*, n° 168, n° 4, Presses Universitaires de France, 2016, p. 93-104.

³⁴ DAAD, « Unser Auftrag als Nationale Agentur – Nationale Agentur für EU-Hochschulzusammenarbeit – DAAD », s.d. (en ligne : <https://eu.daad.de/die-nationale-agentur/unser-auftrag/de/46918-unser-auftrag-als-nationale-agentur/> ; consulté le 27 octobre 2020).

8 La gestion du programme Erasmus en France et le fonctionnement de l'Agence nationale

En France, l'Agence nationale chargée du programme Erasmus se trouve à Bordeaux. Cette structure est un opérateur public en charge de la mise en œuvre nationale du programme européen Erasmus + pour son volet éducation et formation. Il s'agit d'un groupement d'intérêt public (GIP) à durée indéterminée placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère du Travail. Personne morale de droit public, le groupement associe des représentants de l'État, des opérateurs de l'éducation, de la formation et de l'orientation, des collectivités territoriales et des acteurs économiques en vue d'atteindre des objectifs communs en matière d'éducation et de formation, notamment relatifs à la mobilité, à l'internationalisation des établissements d'éducation et de formation et à la modernisation des systèmes éducatifs.³⁵ Cette agence assure la promotion, la mise en œuvre, la gestion et la valorisation du programme Erasmus+. À ce titre, elle conduit, dans le cadre d'un programme d'actions annuelles validé par les ministères de tutelle et la Commission européenne, des stratégies et des plans d'action. L'Agence nationale Erasmus+ est dirigée par Mme Laure Coudret-Laut et compte 130 collaborateurs. Outre, l'équipe de direction exécutive, l'agent comptable, la direction financière et comptable, le secrétariat général, les différentes missions dédiées aux relations et ressources humaines à la qualité et la performance, à l'information, la communication et la valorisation, aux études et la prospective, l'agence compte 3 départements :

- Le département « promotion »,
- Le département « gestion de projets », comprenant :
 - une conseillère technique,
 - le pôle « partenariats stratégiques »,
 - le pôle « mobilité enseignement supérieur »,

³⁵ Agence Erasmus+ France/Education & Formation, « Convention constitutive », s. d.

- le pôle mobilité enseignement scolaire, formation professionnelle, éducation des adultes.
- le département « contrôle et évaluation finale des projets ».³⁶

9 Un positionnement différent des Agences dans chaque pays

Comme indiqué précédemment, l'initiative « universités européennes » est une action décentralisée d'Erasmus+. La phase pilote en 2018 et en 2019 comprenant la gestion de deux appels à projets et la mise en œuvre ont été directement assurées par l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » (EACA) à la Commission à Bruxelles. Par conséquent, dans la phase pilote de l'initiative « universités européennes », les deux agences n'étaient pas des opérateurs directs de l'initiative. Leur intervention se limitait à des tâches d'orientation et à la mise à disposition d'informations générales au sujet de cette nouvelle action pilote. L'agence Erasmus du DAAD remplissait davantage une fonction d'accompagnement technique des porteurs de projets que sa sœur institutionnelle française. Dans ce contexte, il convient de noter que le positionnement des deux agences Erasmus nationales dans le paysage institutionnel de part et d'autre du Rhin n'est pas comparable. L'Agence nationale Erasmus en France est une structure administrative à part entière et spécialisée dans la gestion de ce programme européen. En Allemagne, l'équipe en charge du programme Erasmus+ pour l'enseignement supérieur fait partie d'une entité administrative du DAAD. Ce dernier a pour mission de promouvoir la coopération universitaire entre l'Allemagne et l'étranger grâce à des échanges d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants. Cet organisme gère également des dispositifs de bourses pour des Allemands en mobilité dans le monde entier et pour des étrangers accueillis.³⁷ L'organisme public équivalent en France est l'agence Campus France dont le but

³⁶ Agence Erasmus+ France/Education & Formation, « Organigramme_Portrait_01-10-20-scaled.jpg (Image JPEG, 1810 × 2560 pixels) – Redimensionnée (22%) », s.d. (en ligne : https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2020/10/Organigramme_Portrait_01-10-20-scaled.jpg ; consulté le 26 octobre 2020).

³⁷ DAAD, « Jahresbericht », sur www.daad.de, s.d. (en ligne : <https://www.daad.de/de/der-daad/kommunikation-publikationen/berichte/jahresbericht/> ; consulté le 27 octobre 2020).

est de promouvoir à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français et de gérer des bourses des gouvernements français et étrangers et d'accueillir les étudiants internationaux.³⁸

L'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre de l'initiative « universités européennes » était confié au DAAD à travers son agence Erasmus+ pour la partie « enseignement supérieur » en Allemagne. Ce rôle était davantage joué en France par le MESRI. Il convient également de noter que lors de la première rencontre avec le chargé de mission français pour les universités européennes auprès du Premier ministre, la secrétaire générale du DAAD était présente à côté des représentants du BMBF.

La localisation institutionnelle et les attributions des deux agences Erasmus nationales concernées sont distinctes ce qui s'est traduit sur le terrain par une implication différente dans le cadre de la mise en place et de la gestion de l'initiative « universités européennes » également en ce qui concerne les programmes d'accompagnement nationaux mis en place. En effet, les gouvernements français et allemands ont très tôt exprimé leur volonté de soutenir davantage leurs universités et ont imaginé des programmes d'accompagnement nationaux très similaires. Cette similitude est le fruit d'une concertation franco-allemande rapide.

10 La gestion des programmes d'accompagnement nationaux

La France apporte son soutien à hauteur d'au moins 100 millions d'euros sur 10 ans aux établissements français investis dans ces projets. « Notre pays attache une importance déterminante à ce que les projets poursuivent un objectif d'excellence et qualité dans les trois dimensions de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le soutien français concerne les établissements français participant à des projets d'universités européennes sélectionnés par la Commission européenne dans le cadre des deux appels pilotes. Des actions non éligibles au

³⁸ Campus France, « Les missions de Campus France », sur *Campus France*, s.d. (en ligne : <https://www.campusfrance.org/fr/les-missions-de-campus-france> ; consulté le 15 février 2021).

financement par l'Union européenne peuvent aussi être soutenues, à condition qu'elles soient clairement identifiées et se déroulent sur le territoire national. L'ordre de grandeur de ce financement est plus ou moins comparable.³⁹ Les établissements concernés devaient déposer un dossier auprès de l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui a pour mission « de gérer de grands Programmes d'investissements de l'État dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), et de suivre leur mise en œuvre, conformément au décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence.⁴⁰ Ce programme soutient donc les établissements français impliqués dans des projets lauréats ainsi que les établissements français participant à des projets d'alliance parmi les mieux évalués par la Commission européenne mais non retenus dans le cadre de ce premier appel à projets.⁴¹

En Allemagne, l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) fournit un financement du Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche (BMBF) pour le programme d'accompagnement national appelé « Réseaux universitaires européens (EUN) – initiative nationale » (2020–2022). La première ligne budgétaire de ce programme est destinée aux établissements d'enseignement supérieur allemands qui font partie d'une université européenne et peuvent demander un financement supplémentaire à hauteur de 750.000 euros maximum du BMBF pour recevoir des actions non financées par l'UE. La deuxième ligne budgétaire s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur allemands qui n'ont pas été retenus lors des appels à projets dans la phase pilote, mais qui sont considérés comme méritant un soutien (par exemple, concurrence, finances, répartition régionale). Ces établissements bien classés, mais non retenus, peuvent recevoir un soutien national allant jusqu'à 450.000 euros maximum.⁴²

³⁹ MESRI, « Les Universités européennes », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, s. d. (en ligne : [//www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid137063/les-universites-europeennes.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid137063/les-universites-europeennes.html) ; consulté le 7 février 2021).

⁴⁰ ANR, « Les Investissements d'avenir », sur *Agence nationale de la recherche*, s. d. (en ligne : <https://anr.fr/fr/investissements-davenir/les-investissements-davenir/> ; consulté le 2 février 2021).

⁴¹ Cdefi, « Universités européennes : résultats et évolutions de l'appel à projets pilotes », sur *Universités européennes : résultats et évolutions de l'appel à projets pilotes*, s. d. (en ligne : <http://www.cdefi.fr/fr/actualites/universites-europeennes-resultats-et-evolutions-de-lappel-a-projets-pilotes> ; consulté le 7 février 2021).

⁴² DAAD, « EUN », sur *www.daad.de*, s. d. (en ligne : <https://www.daad.de/de/infos-services-fuer-hochschulen/weiterfuehrende-infos-zu-daad-foerderprogrammen/eun/> ; consulté le 24 octobre 2020).

IV L'apport de l'Université franco-allemande aux universités européennes

11 L'Université franco-allemande : une experte franco-allemande de l'enseignement supérieur transnational

Un acteur franco-allemand important dans le paysage de l'enseignement supérieur en Europe est, sans nul doute, l'Université franco-allemande. Cette institution a récemment fêté ses 20 ans. Son expertise en matière de double diplômes, de cotutelles de thèse et dans le domaine de l'organisation de manifestations scientifiques est reconnue. Elle a été sollicitée pour apporter son expertise dans le cadre du processus de mise en place des projets-pilote pour les nouvelles universités européennes.

« La création de l'Université franco-allemande (UFA) est le fruit d'une volonté politique très forte entre le gouvernement français et allemand, celle de faire avancer l'intégration européenne en rapprochant les systèmes universitaires français et allemand ». ⁴³ L'UFA a été, en effet, créée en 1997 par l'accord de Weimar. Il s'agit d'une institution binationale d'enseignement supérieur dotée d'une personnalité juridique internationale créée et financée à parts égales par la France et l'Allemagne : du côté français, par le ministère de l'Enseignement

⁴³ M. Berthomier, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10. », 24 août 2020.

supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), et du côté allemand par le Bundesministerium für Bildung und Forschung (BMBF), les Länder et l'Auswärtiges Amt (AA). L'UFA est unique au monde dans sa forme et ses missions. L'UFA vise à améliorer la coopération franco-allemande dans l'enseignement supérieur. Elle a pour mission de promouvoir les relations et les échanges entre établissements d'enseignement français et allemands, en apportant son soutien à des projets binationaux et trinationaux dans le domaine de l'enseignement, tant au niveau des premiers que des seconds cycles, de la recherche et de la formation de futurs chercheurs. L'UFA a pour mission principale de susciter, d'évaluer et de participer au financement de cursus franco-allemands dans les disciplines les plus variées. Elle soutient également des programmes de recherche binationaux en apportant un appui spécifique aux jeunes chercheurs français et allemands, promeut les échanges d'expertise dans des domaines académiques innovants ou jusqu'à alors peu explorés. Il convient de souligner que « l'UFA est l'unique institution constituée de deux universités européennes qui gère directement une enveloppe dédiée aux aides à la mobilité des étudiants et des jeunes chercheurs ». ⁴⁴ Selon Isabelle Maras, experte internationale en soutien aux relations extérieures et partenariales de l'UFA, il s'agit « d'une organisation internationale basée sur un modèle administratif unique pourvu d'une personnalité juridique propre ; cette institution est le fruit d'un accord bilatéral avec un degré d'intégration fort ».

Dans la synthèse du rapport d'évaluation rédigé en mars 2017, les évaluateurs estiment que « l'UFA a créé au fil des ans une communauté étroitement soudée d'établissements français et allemands, une « université sans murs » exemplaire. Elle constitue l'élément central d'une importante coopération entre deux pays dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation à la recherche, dans la ligne des objectifs du processus de Bologne. Un engagement personnel à haut niveau de tous les participants caractérise ce réseau ». ⁴⁵

⁴⁴ V. Alexy responsable département « instances de pilotage et programmes scientifiques », Université franco-allemande, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 2 septembre 2020.

⁴⁵ C. Elineau Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e. V., Projektträger, Bonn, J. Delpech de Saint Guihem, IGAENR, Paris et C. Lignières-Counathe Inspection générale MAEDI, Paris, *Evaluation de l'Université franco-allemande*, 2017.

Marjorie Berthomier, secrétaire générale de l'UFA, met en exergue les caractéristiques suivantes :

- une obligation de co-construction des formations,
- un financement dans la durée,
- une incitation à la mobilité,
- un label d'excellence, une ingénierie, un savoir-faire,
- une complexité administrative moindre,
- des cohortes d'étudiants,
- le développement de projets « bottom-up » préservant la dimension réseau.

Elle poursuit : « L'UFA réunit un savoir-faire qui s'est nourri du terrain et de la diversité d'expériences de son réseau. En matière de développement stratégique de l'enseignement supérieur, les ministères compétents communiquent au sein du conseil des ministres franco-allemand. L'UFA est parfois sollicitée pour son expertise. Il s'agit d'une institution qui n'est ni allemande, ni française, mais les deux à la fois et qui fait le lien ». « La compréhension entre la France et l'Allemagne n'est jamais facile. Tout ne va pas de soi. Il faut toujours trouver des compromis. Il s'agit d'un travail de tous les instants. La raison d'être de l'Université franco-allemande est aussi cela » souligne Isabelle Maras.

Chiffres clés en 2020 : 208 établissements, 6400 étudiants, 186 cursus intégrés franco-allemands, 25 collègues doctoraux franco-allemands, 1500 diplômés par an, 130 villes universitaires, 100 manifestations scientifiques, 300 euros d'aide mensuelle pendant la période de mobilité, 440 doctorants.

12 L'Université franco-allemande et les universités européennes

Dans l'article 11 du Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019, les deux États s'engagent à favoriser la mise en réseau de leurs systèmes d'enseignement et de recherche ainsi que de leurs structures de financement. Ils s'engagent également à développer l'Université franco-allemande et à encourager les universités françaises et allemandes

à participer à des réseaux d'universités européennes.⁴⁶ David Capitant, ancien président de l'UFA, se réjouit de l'inclusion de l'UFA dans ce traité lui permettant de se projeter, selon ses propres termes, de façon confiante dans l'avenir : « Le traité d'Aix-la-Chapelle [...] mentionne explicitement la poursuite et l'élargissement des activités de l'UFA. Ce qui signifie que notre réseau continuera son expansion et pourra se prévaloir, en 2039, de vingt années de succès supplémentaires. »⁴⁷

Olivier Mentz, l'actuel président de cette institution, a récemment exprimé sa satisfaction au sujet de l'apport de la coopération franco-allemande en général et des liens interuniversitaires préexistants au sein de l'UFA, en particulier en faveur des nouvelles alliances européennes. « L'UFA fait partie intégrante de la coopération institutionnalisée franco-allemande et remplit son double rôle, également en tant qu'agence pour l'institutionnalisation de l'enseignement supérieur. Elle veut aussi exercer une influence en dehors de sa sphère d'activité traditionnelle. Parmi les 41 universités européennes sélectionnées, 29 alliances comptent 74 universités membres et partenaires de l'UFA dont 35 établissements allemands et 32 français. Les deux pays voisins occupent ainsi la première et la deuxième place, ce qui montre que l'Allemagne et la France sont de puissants moteurs de la coopération en matière d'enseignement supérieur en Europe ».⁴⁸ Alain Beretz, ancien chargé de mission auprès du Premier ministre français pour les universités européennes, a récemment résumé sur un ton humoristique le rôle de l'UFA à côté des jeunes universités européennes encore en devenir. L'initiative « universités européennes » n'a pas pour vocation de refaire le monde. « L'UFA contribue, dans le désordre ambiant des universités européennes, à

⁴⁶ Légifrance, « Décret n° 2020-108 du 10 février 2020 portant publication du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, signé à Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019 (1) – Légifrance », s. d. (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041558926> ; consulté le 19 août 2020).

⁴⁷ UFA-DFA, « L'Université franco-allemande a 20 ans : un modèle de réussite porteur d'avenir », sur *Université franco-allemande*, 7 juin 2019 (en ligne : <https://www.dfh-ufa.org/fr/luniversite-franco-allemande-a-20-ans-un-modele-de-reussite-porteur-davenir> ; consulté le 7 février 2021).

⁴⁸ UFA-DFA, « Rencontre d'experts consacrée à l'avenir de la formation doctorale en Europe », sur *Université franco-allemande*, 22 octobre 2020 (en ligne : <https://www.dfh-ufa.org/fr/rencontre-dexperts-consacree-a-lavenir-de-la-formation-doctorale-en-europe> ; consulté le 16 octobre 2020).

améliorer cette très bonne idée des universités européennes ». ⁴⁹ Isabelle Maras, experte internationale auprès de l'UFA, a synthétisé la contribution de cette institution en ces termes : « L'UFA apporte un vrai savoir-faire opérationnel aux nouvelles universités européennes ». Le point de vue de cette institution avait, en effet, été entendu lors des consultations d'experts initiées par la Commission européenne au printemps 2018. L'UFA a mis l'accent sur des principes qui lui sont propres et qui devaient, selon elle, également guider les futures alliances :

- la connexion entre la recherche et l'enseignement,
- le principe du « bottom-up » ce qui signifie que les initiatives doivent venir des universités,
- la non-prescription de la structure à adopter,
- la non-exigence en matière de contenu des critères de qualité stricts incluant des justifications de financement. ⁵⁰

L'UFA constate avec satisfaction, dans un communiqué de presse publié en septembre 2018 que « les critères de l'appel à projets pilotes pour la création des universités européennes, répondent dans une large mesure aux fondamentaux autour desquels s'articule l'Université franco-allemande depuis sa création ». ⁵¹ Dans cette communication, l'UFA met, également, en avant le rôle précurseur de son fonctionnement ainsi que sa complémentarité et sa particularité par rapport aux nouvelles alliances : « Université européenne avant la lettre, l'Université franco-allemande a toutefois conscience que le caractère bilatéral propre à sa structure ne lui permettra pas de participer à l'appel à projets pilotes – non-obstant le nombre important de coopérations tri-nationales existant au sein de son réseau. En revanche, l'expérience qu'elle a pu acquérir au cours de ses vingt années d'existence et l'expertise qu'elle continue d'affiner chaque jour dans le domaine du soutien, de l'évaluation et de l'optimisation des modèles de coopération universitaire transnationale mériteraient d'être mis au service de la mise en place des réseaux universitaires européens ». ⁵²

⁴⁹ *Id.*

⁵⁰ V. Alexy responsable département « instances de pilotage et programmes scientifiques », Université franco-allemande, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

⁵¹ UFA-DFA, « L'Université franco-allemande a 20 ans », *op. cit.*

⁵² *Id.*

Jochen Hellmann, secrétaire général de l'UFA du 1er février 2009 au 30 juin 2019, rappelle dans un article publié en 2018 la solide expertise de l'institution acquise durant deux décennies et sa volonté politique de continuer à favoriser le développement du paysage de l'enseignement supérieur en Europe aux côtés des universités européennes comme un modèle précurseur qui a une place particulière. « L'Université franco-allemande ne se conçoit pas uniquement comme un groupe universitaire franco-allemand [...] Elle ne ressemble à aucune autre université dans le monde. Elle a la volonté d'étendre son influence au-delà de la sphère franco-allemande, de partager son expérience de la coopération bilatérale au profit des efforts d'internationalisation de l'enseignement universitaire dans toute l'Europe, offrant ainsi aux autres institutions un modèle digne d'être imité. L'UFA a développé une série de critères de qualité qui sont maintenant généralement reconnus avec la mise en œuvre du processus de Bologne (bien que tous n'aient pas été introduits partout de la manière recommandée par l'UFA) et sont censés jouer un rôle important dans le processus de création des « universités européennes ».

« [...] L'UFA a montré qu'il est possible de mener à bien des programmes intégrés pendant des décennies [...] De ce point de vue, l'UFA est depuis longtemps un laboratoire de Bologne et une université européenne avant la lettre ». ⁵³

⁵³ J. Hellmann, « The Franco-German University (DFH) Model for a network of bilateral, integrated, cooperative programmes. », *Internationalisation of higher education*, 6 (2018), s. d., p. 71–90.

V Trois modèles d'alliances et leur dimension franco-allemande

Dans une démarche empirique, trois alliances européennes nous servent de modèles. Nous exposons brièvement leur projet et leur dimension franco-allemande. Il s'agit de trois réseaux qui réunissent des universités en France et en Allemagne. En outre, pour l'alliance FORTHEM, la coordination est assurée par une université allemande. Une université française est chargée de la coordination du réseau EPICUR.

13 L'alliance européenne ECIU

13.1 Le projet de l'alliance

L'alliance ECIU University (European Consortium of Innovative Universities) est un Consortium européen des universités innovantes fondé en 1997 par dix universités européennes à l'initiative de l'Université de Twente aux Pays-Bas. L'Université ECIU réunit des universités en Europe de taille moyenne avec une offre de formation importante en ingénierie et des liens étroits avec le tissu industriel local. « La majorité des universités membres d'ECIU ont été fondées dans les années 50 et 60 suite au déclin de l'industrie traditionnelle de ces régions. Elles devaient pouvoir s'appuyer sur des nouvelles universités pour développer les activités économiques et afin de former une main-d'œuvre pour l'économie de demain. Par conséquent, tous les établissements d'ECIU sont relativement jeunes, ont l'esprit d'entreprise ; ils sont très forts en ingénierie ».⁵⁴

⁵⁴ K. Dirksen secrétaire générale ECIU, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 27 octobre 2020.

Ce consortium compte désormais 12 universités dans 12 pays européens différents et une université extracommunautaire, l'ITESM au Mexique, en tant que membre associé : Les membres européens de plein droit sont :

- l'Université d'Aalborg au Danemark,
- l'Université d'Aveiro au Portugal,
- l'Université Autonome de Barcelona en Espagne,
- l'Université Dublin City en Irlande,
- l'Université Technique d'Hambourg en Allemagne,
- l'Université Technique Kaunas en Lituanie,
- l'Université de Linköping en Suède,
- l'Université Technique de Tampere en Finlande,
- l'Université de Stavanger en Norvège,
- l'Université de Trento en Italie,
- l'Université de Twente aux Pays-Bas,
- le Groupe INSA en France.

Il s'agit de la plus grande université européenne en termes de nombre d'établissements qui en sont membres de pleins droits et du plus ancien réseau parmi les alliances européennes⁵⁵. Cette alliance réunit 207.000 étudiants, 31.118 enseignants, chercheurs et personnel administratif ainsi que 449 groupes de recherche.⁵⁶

L'Université ECIU n'envisage pas la délivrance d'un diplôme européen.⁵⁷ Elle se concentre davantage sur la mise en place de briques de formation certifiées qui pourraient être valorisées dans le supplément au diplôme et/ou grâce au passeport de compétences actualisable, des micro-certificats européens.⁵⁸ La gouvernance du réseau ECIU s'appuie actuellement sur une fondation. Cette dernière ne permet pas la délivrance de diplômes. Des réflexions sont en cours

⁵⁵ O. Wessel Head of ECIU Brussels Office, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 6 novembre 2020.

⁵⁶ Factsheet https://ec.europa.eu/education/resources-and-tools/document-library/europe-an-universities-initiative-factsheet-eciu_en.

⁵⁷ « L'université de l'ECIU propose des parcours d'apprentissage tout au long de la vie, tandis que les cours standard de les diplômes resteront dans le domaine des universités membres de l'ECIU. » vision 2030.

⁵⁸ M.-A. Détourbe ambassatrice locale pour la France ECIU, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 3 décembre 2020.

pour se doter d'une structure juridique donnant un cadre plus souple pour la mise en place d'actions de formation communes.⁵⁹ Dans sa déclaration sur les orientations stratégiques – vision 2030,⁶⁰ l'alliance réfléchit à « une entité publique-privée au niveau européen, appartenant aux universités membres de l'ECIU, avec la possibilité de recevoir un financement et des revenus mixtes au niveau européen ».

Selon Marie-Agnès Détourbe, ambassadrice française d'ECIU, « l'approche par challenge (challenged based education) constitue la colonne vertébrale du projet. Ce réseau cherche aussi à s'adresser aux apprenants tout au long de la vie. Un ancrage territorial dans la région et la ville d'accueil incluant des liens étroits avec le tissu économique local et la société civile a pour objectif de rapprocher les régions européennes concernées. L'alliance constitue « une porte d'entrée européenne dans les écosystèmes nationaux. Elle souhaite également donner une grande agilité et flexibilité dans le processus d'apprentissage grâce aux micromodules (briques de formation) offerts dans les universités partenaires qui soutiennent les apprenants dans la résolution des « challenges » au sein d'équipes européennes multidisciplinaires dans une démarche collaborative et participative ; les apprenants peuvent s'y inscrire en fonction de leur bagage scientifique ».⁶¹ « En septembre 2017 lors d'une réunion des recteurs et des présidents de l'ECIU à Copenhague des réflexions ont été menées pour créer un nouveau type de consortium. Lors d'une réunion du Conseil d'administration en avril 2018, ce modèle éducatif a été élaboré avant que l'appel à projets pour la création d'universités européennes ne soit publié en juin 2018 ».⁶²

Un thème fédérateur de toutes les activités développées constitue l'objectif de développement durable des Nations Unies n°11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »)⁶³

⁵⁹ K. Dirksen secrétaire générale ECIU, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

⁶⁰ ECIU, « ECIU University 2030 », s. d.

⁶¹ M.-A. Détourbe ambassadrice locale pour la France ECIU, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

⁶² K. Dirksen secrétaire générale ECIU, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

⁶³ S. Farigoul, « Les Objectifs de développement durable », sur *Développement durable*, s. d. (en ligne : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> ; consulté le 7 février 2021).

qui a été décliné en sous-thématiques. C'est le ciment de l'Université ECIU sur le plan de la recherche, de la formation et de l'innovation.⁶⁴

Au mois d'août 2020, ECIU University a été lauréat de l'appel à projets Swafs (Science with and for Society) dans le cadre du programme de recherche Horizon 2020⁶⁵ : le projet SMART-ER bénéficiera de 2 millions d'euros pour développer un Institut virtuel de recherche visant à développer et renforcer les liens scientifiques entre les chercheurs et enseignants-chercheurs des 12 universités. Dans sa déclaration sur les orientations stratégiques à l'horizon 2030 ECIU University affiche une « vision ambitieuse de l'avenir à long terme avec des choix stratégiques et des mesures concrètes [...] considérant l'initiative des « universités européennes » comme une opportunité historique [...] et la construction d'une université européenne comme un changement fondamental et un processus à long terme, et non un projet ».⁶⁶

13.2 La dimension franco-allemande

Katrin Dirksen, secrétaire générale d'ECIU précise : « Le conseil d'administration d'ECIU est actuellement présidé par l'Université de Twente aux Pays-Bas. La coordination de projet pilote européen est également assurée par cet établissement. L'Université d'Alborg au Danemark, établissement précurseur dans le domaine de l'enseignement basé sur les problèmes et les défis, apporte une approche pédagogique innovante importante depuis les origines de cette alliance. Les membres français et allemands s'impliquent activement dans le réseau, mais sans le dominer. L'Université Technique de Hambourg est un membre fondateur actif dès l'origine. Le premier partenaire français, l'Université de Technologie de Compiègne a quitté le réseau d'ECIU. Ce dernier s'est ensuite tourné vers le Groupe INSA dont les profils de ses 7 écoles d'ingénieurs membres, réparties sur le territoire français, mais sans implantation en île de France, correspondent au profil des établissements de l'alliance ECIU ». « Le Groupe INSA

⁶⁴ M.-A. Détourbe ambassatrice locale pour la France ECIU, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

⁶⁵ ECIU, « Horizon 2020 support for the ECIU University SMART-ER research and innovation activities », s. d. (en ligne : <https://www.eciu.org/news/horizon-2020-support-for-the-eciu-university-smart-er-research-and-innovation-activities> ; consulté le 26 octobre 2020).

⁶⁶ ECIU, « ECIU University 2030 », *op. cit.*

s'est d'abord engagé dans le projet en tant que membre associé. Il a obtenu le statut de membre de plein droit en juillet 2020, après le dépôt d'une requête auprès de la Commission européenne. Ce nouveau statut a été obtenu grâce à l'engagement fort des INSA dans le projet. L'INSA Toulouse entretient des relations privilégiées avec l'Université Technique de Hambourg, notamment dans le cadre d'un projet de formation en alternance avec l'association de l'entreprise Airbus, soutenu par l'Université franco-allemande dans le cadre d'un projet pilote. Le cluster Hamburg Aviation a soutenu la création de l'alliance ECIU.⁶⁷ Le Groupe INSA est en train de structurer son offre de formation, notamment au sein du *Shift Project* ». ⁶⁸ Ce dernier est un groupe de réflexion français, constitué en association loi 1901, dont l'objectif consiste à éclairer et influencer le débat sur la transition énergétique en Europe ». ⁶⁹

Le Groupe INSA, a développé une expérience en matière de coopération franco-allemande dont l'alliance ECIU peut bénéficier : à titre d'exemple, 9 doubles diplômes franco-allemands dont 7 doubles cursus soutenus par l'Université franco-allemande existent actuellement. En outre, l'INSA Strasbourg dispose d'une filière franco-allemande DeutschINSA⁷⁰ et a également développé un projet pilote soutenu par l'Université franco-allemande dans le domaine de la formation par alternance⁷¹. L'appartenance de l'INSA Strasbourg à l'alliance transfrontalière franco-germano-suisse TriRhénaTech⁷² enrichit également l'université européenne.

⁶⁷ BMW, BMBF, « Startseite », s.d. (en ligne : https://www.clusterplattform.de/CLUSTER/Redaktion/DE/Kurzmeldungen/Aktuelles/2019/3_Quartal/20190914_hamburg_aviation_technische_universitaet_hamburg_nimmt_an_eu_modellprojekt_fuer_innovative_hochschulbildung_in_europa_teil.html ; consulté le 15 janvier 2021).

⁶⁸ The Shift Project, « L'équipe du think tank The Shift Project », sur *The Shift Project*, s.d. (en ligne : <https://theshiftproject.org/equipe/> ; consulté le 4 février 2021).

⁶⁹ M.-A. Détourbe ambassatrice locale pour la France ECIU, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

⁷⁰ INSA Strasbourg, « DeutschINSA | INSA Strasbourg », s.d. (en ligne : http://www.insa-strasbourg.fr/fr/deutschinsa/?menu=formation&parent_label=Parcours+sp%C3%A9ciaux ; consulté le 23 décembre 2020).

⁷¹ INSA Strasbourg, « Mécatronique par alternance, franco-allemand | INSA Strasbourg », s.d. (en ligne : <http://www.insa-strasbourg.fr/fr/mecatronique-par-alternance-franco-allemand/> ; consulté le 11 février 2021).

⁷² TriRhenaTech, « Willkommen », s.d. (en ligne : <https://www.trirhenatech.eu/index.php?id=8446> ; consulté le 9 février 2021).

14 L'alliance européenne EPICUR

14.1 Le projet de l'alliance

L'alliance EPICUR (European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions) réunit en son sein 8 établissements d'enseignement supérieur de 7 pays :

- Université Adam-Mickiewicz, Poznań en Pologne,
- Université d'Amsterdam aux Pays-Bas,
- Université Aristote de Thessalonique en Grèce,
- Université de Freiburg en Allemagne,
- Université de Haute-Alsace en France,
- Institut pour la Technologie Karlsruhe en Allemagne,
- Université de Ressources naturelles et des sciences de la vie, Vienne en Autriche,
- Université de Strasbourg en France.

Ce réseau réunit des grandes universités généralistes fortes dans le domaine de la recherche ainsi que des établissements de taille plus modeste, plus spécialisés. L'alliance compte 307.000 étudiants, 40.000 enseignants, chercheurs et personnel administratif, 156 groupes de recherche.

« Nous avons un focus double dans la phase pilote : les identités européennes et le développement durable. En outre, notre projet consiste à mettre en place un véritable campus virtuel interuniversitaire, par exemple dans le domaine des admissions, de la certification, des micro-certificats. Ce dispositif se trouve déjà en phase test avec un catalogue de cours pilotes mutualisés. Un des axes forts de développement consiste à consolider et à connecter les programmes d'études dans le domaine des langues européennes, établissant un modèle politique linguistique pour les universités multilingues. »⁷³ En témoigne la signature d'une déclaration sur l'engagement d'EPICUR en faveur du multilinguisme le 15 octobre 2020 à l'Université d'Amsterdam.⁷⁴ EPICUR souhaite également dévelop-

⁷³ A. Garnier Rivers cheffe de projet EPICUR, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 22 octobre 2020.

⁷⁴ EPICUR, « EPICUR STATEMENT ON COMMITMENT TO MULTILINGUALISM », sur EPICUR, 6 octobre 2020 (en ligne : <https://epicur.education/2020/10/06/epicur-statement-on-commitment-to-multilingualism-2/> ; consulté le 19 octobre 2020).

per une offre alliant « liberal arts » et sciences, en vue de l'obtention d'une nouvelle licence européenne.

14.2 La dimension franco-allemande

L'alliance EPICUR (European Partnership for an Innovative Campus Unifying Regions) réunit en son sein 2 universités en France et 2 en Allemagne, la moitié des établissements membres. Une autre université germanophone en Autriche fait également partie de ce réseau européen.

L'alliance met en avant le développement du multilinguisme : « Dans l'alliance EPICUR, l'Université de Strasbourg est celle qui offre le plus grand nombre de langues, notamment européennes. Il allait donc de soi que ce fût elle qui, au sein de l'alliance, pilote cet axe fort ». Michel Deneken, Président de l'Université de Strasbourg : « Un des prestigieux alumni de notre université, J. W. von Goethe, européen dans l'âme, remarque avec justesse que : « ceux qui ne savent rien des langues étrangères, ne savent rien de la leur ».⁷⁵ « L'Université de Freiburg joue un rôle précurseur en Allemagne dans le domaine des « liberal arts. Cette discipline est enseignée en Europe seulement aux Pays-Bas et en Allemagne. Il s'agit de l'unique établissement d'enseignement supérieur d'outre-Rhin qui propose une formation diplômante sur 4 ans dans ce domaine. L'Institut pour la Technologie de Karlsruhe est réputé par ses formations et sa recherche en sciences et technologie. Le projet d'une licence « liberal arts and sciences » tend à mettre à profit l'expertise de chaque établissement et de la transférer à l'ensemble des membres à travers un concept nouveau qui rayonne davantage au niveau européen ».⁷⁶

Alison Garnier Rivers, cheffe de projet EPICUR, tient également à souligner que « l'Institut pour la Technologie de Karlsruhe coordonne le projet « EPICUR Research » qui représente le volet relatif à la recherche dans le cadre du programme

⁷⁵ Université de Strasbourg, « Le multilinguisme : un vrai engagement politique pour notre université. | L'Actu N°198 | édition du 16 octobre 2020 », s.d. (en ligne : https://lactu.unistra.fr/index.php?id=32575&utm_source=lactu_198&utm_medium=focus ; consulté le 20 décembre 2020).

⁷⁶ DAAD, « Campus Europa EPICUR », sur www.daad.de, s.d. (en ligne : <https://www.daad.de/de/infos-services-fuer-hochschulen/weiterfuehrende-infos-zu-daad-foerderprogrammen/eun-podcasts/campus-europa-epicur/> ; consulté le 7 février 2021).

H2020. Ce projet vise à renforcer les liens entre « Early Career Researchers » (postdoctorants) de l'alliance grâce à des EPIChallenges (définition des priorités de la recherche), des EPICommunity (création de réseaux), des EPIClusters (travail collaboratif sur des projets pilotes).

- *Eucor – Le Campus européen : un Campus européen transfrontalier*

La moitié des universités membres d'EPICUR font partie d'Eucor – Le Campus européen. Ce Campus est un groupement de cinq universités basées dans la région du Rhin Supérieur, à savoir les universités de Bâle, Fribourg-en-Brigau, Haute-Alsace, Strasbourg ainsi que l'Institut pour la Technologie de Karlsruhe. Depuis 2016 ces établissements ont créé Eucor – Le Campus européen qui a une personnalité juridique. Il s'agit d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT).^{77, 78} Ce dernier compte plus de 117 000 étudiants, propose en son sein une dizaine de cursus conjoints débouchant sur des doubles ou triples diplômes, tandis que tous les étudiants ont la possibilité de suivre les cours de leur choix dans les cinq établissements sans multiplier les démarches administratives et les coûts.⁷⁹ Selon Hans-Jochen Schiewer, président d'Eucor – Le Campus Européen depuis 2013 et jusqu'au 1^{er} octobre 2020, « le discours de la Sorbonne n'aurait pas été écrit de cette manière sans la mise en place du GECT qui peut être considéré comme un modèle précurseur pour la coopération interuniversitaire européenne ». ⁸⁰ Dans sa fonction de président d'Eucor – le Campus Européen, Hans-Jochen Schiewer a été convié aux premières discussions conceptuelles pour définir les contours de l'initiative « universités européennes » menées par un groupe d'experts ; ce dernier a été constitué par la Commission européenne en janvier 2018. Les établissements allemands et français, membres d'Eucor – Le Campus européen font bénéficier l'alliance EPICUR de leur expertise en matière

⁷⁷ Parlement européen, « Groupements européens de coopération territoriale (GECT) | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen », s. d. (en ligne : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/94/groupements-europeens-de-cooperation-territoriale-gect-> ; consulté le 13 décembre 2020).

⁷⁸ Légifrance, « LOI n° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale par la mise en conformité du code général des collectivités territoriales avec le règlement communautaire relatif à un groupement européen de coopération territoriale (1) – Légifrance », s. d. (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018656025/> ; consulté le 10 février 2021).

⁷⁹ EUCOR, « Accueil », sur *Eucor*, s. d. (en ligne : <https://www.eucor-uni.org> ; consulté le 7 février 2021).

⁸⁰ DAAD, « Campus Europa EPICUR », *op. cit.*

de coopération interuniversitaire transfrontalière. À titre d'exemple, un projet sur le développement d'une stratégie commune d'Eucor – Le Campus européen financé en 2016 dans le cadre du programme européen Interreg qui vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes (financement FEDER), permet de transférer des résultats des analyses et études menées vers la nouvelle alliance européenne EPICUR, notamment vers les 4 établissements européens qui ne font pas partie du réseau transfrontalier franco-germano-suisse.⁸¹ Joern Pütz, président délégué aux relations franco-allemandes à l'Université de Strasbourg et vice-président d'Eucor – Le Campus européen met en avant le projet autour de sciences quantiques QUSTEC⁸² un programme de formation doctorale porté par Eucor Le Campus Européen et soutenu, entre autres par le programme Horizon 2020 – MSCA Cofund et l'Université franco-allemande.⁸³ Cette dernière est représentée par sa secrétaire générale dans le conseil consultatif externe, organe de contrôle de la qualité et de mesure des progrès du projet. Le programme offre 39 postes de chercheurs en début de carrière (ESR) et des possibilités de formation dans le domaine de la science et de la technologie quantiques, dans un cadre international, interdisciplinaire et intersectoriel. Chaque projet de doctorat dure 48 mois et aboutit à l'obtention d'un diplôme de doctorat. Joern Pütz : précise : « Nous avons reçu plus de 470 candidats des 5 continents. Eucor – Le Campus européen a su fédérer des scientifiques dans le Rhin Supérieur autour de ce projet et a ainsi contribué à l'attractivité européenne et internationale des 4 universités membres ». Joern Pütz prend également l'exemple du dispositif SEED MONEY⁸⁴ mis en place par Eucor – Le Campus européen et qui vise à apporter un premier soutien financier aux projets transfrontaliers innovants. Créé par les universités pour favoriser l'échange et la mise en réseau des enseignants et des chercheurs des établissements membres, un financement peut être accordé aussi bien à des projets dans le domaine de la formation que dans celui de la recherche et de l'innovation. « Ces types de projets pourraient, à mon sens, aussi être portés par EPICUR », poursuit le vice-président délégué. « Les deux

⁸¹ *Id.*

⁸² Eucor, « QUSTEC – Quantum Science and Technologies at the European Campus », sur *Eucor*, s. d. (en ligne : <https://www.eucor-uni.org/qustec/> ; consulté le 16 décembre 2020).

⁸³ J. Pütz vice-président délégué aux relations franco-allemandes-Université de Strasbourg et vice-président recherche Eucor, « Entretien méne par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 18 décembre 2020.

⁸⁴ Eucor, « Seed Money », sur *Eucor*, s. d. (en ligne : <https://www.eucor-uni.org/seed-money/> ; consulté le 17 décembre 2020).

réseaux ont pour vocation de coexister et de se compléter. À côté des collaborations de recherche et des formations diplômantes franco-allemande, voir tri-nationales avec la Suisse, Eucor – Le Campus européen propose aux étudiants une forme d'internationalisation à domicile, plutôt au début des études avec des stages de proximité, le suivi de certains modules d'enseignement chez le voisin. Eucor – Le Campus européen complète avantageusement cette offre de formation de qualité et de proximité franco-germano-suisse par une nouvelle offre de formation au niveau européen encore plus variée et davantage ouverte sur le plan académique et dans le domaine de la recherche ».

Pour Joern Pütz, le ciment d'Eucor – Le Campus européen est désormais une forte identité commune, enracinée dans le Rhin Supérieur. Le plus grand défi d'EPICUR consisterait, selon lui, à façonner cet esprit de communauté à partir de valeurs partagées. Pour relever ce défi, il faut créer des synergies entre des méthodes de gouvernance « bottom-up » et des approches « top down » et assurer l'interconnexion des différentes plateformes et réseaux préexistants qui ont fait leurs preuves. « Eucor – Le Campus européen est un réseau d'universités qui a réussi à se doter d'une personnalité juridique (Groupement européen de coopération territoriale en 2016 – GECT) après une longue période de coopération initiée à la fin des années 80. Les membres ont appris à se connaître, à se faire confiance, à se respecter dans leur différence culturelle et linguistique ».

15 L'alliance européenne FORTHEM

15.1 Le projet de l'alliance

L'alliance FORTHEM (Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility) est composé de 7 universités de recherche publiques multidisciplinaires de sept pays européens qui sont situées (toutes sauf une) en dehors des régions de la capitale et ne font pas partie des plus grandes ni des plus prestigieuses universités de leur pays :

- l'Université de Bourgogne en France,
- l'Université Johannes Gutenberg de Mayence en Allemagne,
- l'Université de Jyväskylä en Finlande,
- l'Université de Lettonie en Lettonie,

- l'Université d'Opole en Pologne,
- l'Université de Palerme en Italie,
- l'Université de Valence en Espagne.

Cette alliance réunit 190.000 étudiants, 24.500 enseignants, chercheurs et personnel administratif, 135 groupes de recherche.

L'alliance propose deux lectures pour l'acronyme FORTHEM :

- Favoriser le rayonnement des régions européennes et des villes de l'alliance grâce à l'enseignement supérieur transnational et la mobilité, c'est-à-dire « faire sortir le savoir universitaire de sa tour d'ivoire et le porter au cœur de la société »,
- FORTHEM signifie également « pour eux », c'est-à-dire « pour les étudiants, pour toute la communauté éducative ainsi que pour les régions, les villes ».

À côté de l'accompagnement des activités de volontariat des étudiants, de la mise en place de 7 groupes de réflexions autour des enjeux de société actuels, (le développement durable, le changement climatique, la migration etc.), d'une bourse de stages, de diverses écoles d'été, les centres de formation des enseignants de l'alliance sont en train de concevoir un module de formation européen abordant diverses thématiques transversales, telles que le populisme.⁸⁵ Il s'agit d'une activité pédagogique de rayonnement destinée aux enseignants des sept villes où se situent les établissements membres de l'alliance. Dans le cadre de la formation des enseignants une étroite coopération franco-allemande pré-existe, en effet, depuis de nombreuses années entre l'Université de Bourgogne en France et l'Université Johannes Gutenberg de Mayence en Allemagne.

⁸⁵ DAAD, « Campus Europa FORTHEM », sur [www.daad.de](https://www.daad.de/de/infos-services-fuer-hochschulen/weiterfuehrende-infos-zu-daad-foerderprogrammen/eun-podcasts/campus-europa-forthem/), s. d. (en ligne : <https://www.daad.de/de/infos-services-fuer-hochschulen/weiterfuehrende-infos-zu-daad-foerderprogrammen/eun-podcasts/campus-europa-forthem/> ; consulté le 7 février 2021).

15.2 La dimension franco-allemande⁸⁶

L'établissement coordinateur de l'alliance FORTHEM est l'Université Johannes Gutenberg de Mayence en Allemagne. Celui-ci entretient des liens étroits avec l'Université de Bourgogne depuis la signature d'un premier accord de coopération interuniversitaire en 1976. Ces contacts universitaires anciens s'inscrivent dans un partenariat franco-allemand régional plus global entre la région Bourgogne et le land allemand de Rhénanie-Palatinat, scellé par une convention partenariale mise en place en 1962 avant la signature du traité de l'Élysée. Suite à la dernière réforme territoriale en France l'accord a été renouvelé en 2016 pour y inclure l'ex-région Franche-Comté dans le cadre de la nouvelle région.⁸⁷ Dans le domaine universitaire, on dénombre actuellement six cursus universitaires intégrés entre Dijon et Mayence en droit et sciences humaines et sociales. Depuis 2001, l'Université de Bourgogne et l'Université Johannes Gutenberg de Mayence (Land de Rhénanie-Palatinat) ont renforcé leur partenariat en proposant des cursus intégrés sous l'égide de l'Université franco-allemande (UFA).⁸⁸

« Depuis des décennies, nous entretenons des liens particulièrement étroits avec Dijon. Nous avons pu réaliser un certain nombre de diplômes conjoints et nous travaillons également en étroite collaboration dans le domaine de la formation des enseignants » souligne Tanja Herrmann, responsable de la coordination de l'alliance FORTHEM. Il convient également de noter que des collaborations de recherche entre l'Université de Bourgogne et l'Université Johannes Gutenberg de Mayence avec le soutien de l'UFA ont vu le jour en 2011 au sein d'un collègue doctoral franco-allemand comprenant, notamment des cotutelles de thèse.⁸⁹ « Le

⁸⁶ T. Herrmann responsable de projet FORTHEM, Université Johannes Gutenberg de Mayence., « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 18 décembre 2020.

⁸⁷ MEAE, « Entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Rhénanie-Palatinat, une longue histoire d'amitié et de coopération », sur *France Diplomatie – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, s.d. (en ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/cooperation-decentralisee-les-dossiers/la-cooperation-decentralisee-franco-allemande/article/entre-la-bourgogne-franche-comte-et-la-rhenanie-palatinat-une-longue-histoire-d> ; consulté le 22 décembre 2020).

⁸⁸ Université de Bourgogne, « Cursus intégré Dijon Mayence », sur *UFR Sciences Humaines – uB Dijon*, s.d. (en ligne : <https://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/cursus-integre-dijon-mayence> ; consulté le 19 décembre 2020).

⁸⁹ Université Johannes Gutenberg de Mayence., « Deutsch-Französisches Doktorandenkolleg in den Geistes-, Kultur- und Sozialwissenschaften Mainz-Dijon | Deutsch-Französische Studiengänge Mainz-Dijon », s.d. (en ligne : <https://www.dijon.uni-mainz.de/doktorandenkolleg/> ; consulté le 17 décembre 2020 apr. J.-C.).

soutien et le financement apportés par l'Université franco-allemande depuis le début des années 2000 ont contribué à une consolidation importante des partenariats nés dans les années 60 ». ⁹⁰

Un master trinational « Europa Master » formant des experts en droit européen et en politiques européennes associe également l'Université d'Opole en Pologne. Ce diplôme qui existe depuis 2013 s'appuie sur le « Triangle de Weimar ». ⁹¹ Fondé en août 1991 ce dernier était initialement conçu comme une enceinte privilégiée pour la réconciliation germano-polonaise ; inspirée de l'expérience franco-allemande, l'adhésion polonaise à l'Union européenne en 2004 a fait évoluer le format vers une enceinte de concertation en amont des négociations européennes. ⁹² « La mise en place du réseau FORTHEM est le fruit d'une initiative commune des deux présidents d'université de Mayence et de Dijon en 2018 suivie d'une première rencontre à Mayence. Le partenaire polonais est inclus dans le projet dès ses toutes premières esquisses. L'association de l'Université de Valence en Espagne est motivée par l'existence de projets de coopération de plus de 40 ans avec l'Université allemande de l'alliance FORTHEM. La ville de Mayence est, en effet, jumelée avec la ville de Valence. Des contacts avec l'université française sont également préexistants avec cette université espagnole. En outre, l'Université Johannes Gutenberg noue des contacts privilégiés avec l'Université de Palerme. Ces coopérations ont, notamment, débouché sur un double diplôme. L'Université en Lettonie coopère depuis la chute du mur avec l'Université Johannes Gutenberg. Cette dernière est également le chef de file lors de la constitution du projet pour répondre à l'Appel au projet en 2018. L'Université de Jyväskylä en Finlande est un partenaire de coopération nouveau. Par conséquent, cette alliance approfondit des coopérations anciennes et permet de construire de nouveaux partenariats ». ⁹³

⁹⁰ T. Herrmann responsable de projet FORTHEM, Université Johannes Gutenberg de Mayence., « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

⁹¹ Université de Bourgogne, « Broschure Master trinational « Europa Master » », s.d.

⁹² MEAE, « France Diplomatie », sur *France Diplomatie – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, s.d. (en ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Allemagne/triangle-de-weimar/> ; consulté le 7 février 2021).

⁹³ T. Herrmann responsable de projet FORTHEM, Université Johannes Gutenberg de Mayence., « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

Conclusion

1 Un héritage et une dimension franco-allemands multifacettes

Pour conclure, nous mettons en exergue de façon synthétique l'héritage franco-allemand et les apports palpables des deux pays dans le cadre de la création des universités européennes. Enfin, nous mettons en perspective ce que pourraient être différents facteurs clés en faveur d'une réussite de ce nouveau concept, né à un moment historique propice à son futur développement ; nous évoquons également des éléments qui pourraient entraver son déploiement futur.

L'initiative « universités européennes » est un projet résolument européen. Lors de sa naissance, du processus de sa mise en œuvre ainsi qu'au sein des alliances mêmes, l'héritage et l'apport de la France et de l'Allemagne trouvent, toutefois, leurs expressions à plusieurs niveaux.

- **Un concept pour davantage d'intégration européenne**

Il convient de rappeler que l'initiative « universités européennes » ancrée dans le programme Erasmus+, concerne l'ensemble des 26 États membres et d'autres pays participant au programme (33 pays européens au total). Lors des deux appels à projets la Commission européenne a porté une attention particulière à ce que les futures alliances réunissent des établissements membres issus de toute l'Europe : « Les alliances incluront une large portée géographique européenne ». Parmi les critères de sélection qui sont basés sur un système de 100 points au total, 15 points étaient attribués pour un bon équilibre géographique du consor-

tium⁹⁴. Compte tenu de cet objectif visé, en rapport avec la volonté de promouvoir des valeurs européennes communes, les porteurs de projets étaient conscients qu'il était primordial d'inclure dans leur future alliance des établissements situés en dehors de l'Europe de l'Ouest sachant que la France, l'Allemagne et l'Espagne figurent déjà parmi les plus grands bénéficiaires en termes de mobilités réalisées dans le cadre du programme Erasmus.⁹⁵

- **L'importance numérique des universités allemandes et françaises au sein des alliances**

La France et l'Allemagne réunies comptent un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur en Europe. Parmi les 41 universités européennes sélectionnées qui rassemblent 280 établissements d'enseignement supérieur en Europe, environ un quart des consortiums, à savoir 29 alliances comptent 74 universités membres et partenaires de l'Université franco-allemande dont 35 établissements allemands et 32 français. La moitié des projets retenus, c'est-à-dire 23 alliances, rassemblent des établissements français et allemands. 10 établissements allemands et 10 établissements français assurent la coordination d'une alliance.⁹⁶ Les deux pays voisins occupent ainsi la première et la deuxième place. Selon le président de l'Université franco-allemande, Olivier Mentz, ces chiffres montrent également que « l'Allemagne et la France sont de puissants moteurs de la coopération en matière d'enseignement supérieur en Europe ».⁹⁷ Cette présence franco-allemande importante dans les alliances sélectionnées est le fruit d'un fort engagement européen ainsi que d'une volonté et d'une expérience de coopération ayant débuté dans les années 60 en matière d'éducation et de formation.

⁹⁴ Commission européenne, « Universités européennes », sur *Erasmus+ – European Commission*, 28 août 2018 (en ligne : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-2/european-universities_fr ; consulté le 7 février 2021).

⁹⁵ C. Cathelin, « 800.000 Européens ont profité du programme Erasmus en 2017, un record », s.d. (en ligne : https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/union-europeenne/800-000-europeens-ont-profite-du-programme-erasmus-en-2017-un-record_AN-201901240054.html ; consulté le 7 février 2021).

⁹⁶ MESRI, « Les Universités européennes », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, s.d. (en ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid137063/les-universites-europeennes.html> ; consulté le 8 janvier 2021).

⁹⁷ UFA-DFA, « Rencontre d'experts consacrée à l'avenir de la formation doctorale en Europe », *op. cit.*

- **L'expérience et la qualité de la coopération franco-allemande au service des universités européennes**

Dans ce domaine, ces deux pays ont, en effet, noué les premiers liens avec la création de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) dans le cadre du Traité de l'Élysée signé en 1963 par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République Fédérale d'Allemagne.⁹⁸ L'Université franco-allemande (UFA) a été créée en 1997 par l'accord de Weimar. Le succès de l'UFA qui peut être considéré comme un modèle précurseur pour les universités européennes, repose sur « la prise en compte du fait qu'entre la France et l'Allemagne le dialogue n'est jamais facile : des compromis doivent constamment être trouvés et tout ne va pas de soi. Cela exige un travail de suivi de tous les instants ».⁹⁹ Cette longue expérience et la volonté politique de coopération sont nées entre deux anciens ennemis héréditaires que tout semble séparer : or, actuellement un État centralisé et un État fédéral qui ont des traditions étatiques opposées, des cultures différentes et deux langues appartenant à deux familles linguistiques distinctes nourrissent ensemble beaucoup d'alliances européennes. Les universités européennes ont pour objectif d'aller vers davantage d'intégration sur un pied d'égalité entre tous les établissements membres. Les épreuves, les hauts et les bas, le pragmatisme et le vécu franco-allemand peuvent contribuer à trouver ce chemin plus rapidement.

La coopération franco-allemande qui est indissociable de l'engagement européen de la France et de l'Allemagne a trouvé une récente expression symbolique et politique dans la signature du traité d'Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019. Ce dernier fait explicitement référence à ce « succès historique de la réconciliation entre les peuples français et allemand » depuis la signature de traité de l'Élysée le 22 janvier 1963. Dans le préambule de cet acte juridique, les signataires soulignent également qu'ils sont « attachés à approfondir leur coopération en matière de politique européenne afin de favoriser l'unité, l'efficacité et la cohésion de l'Europe, tout en maintenant cette coopération ouverte à tous les États

⁹⁸ Portail franco-allemand, « Traité de l'Élysée (22 janvier 1963) – France-Allemagne.fr », s. d. (en ligne : <https://www.france-allemande.fr/Traite-de-l-Elysee-22-janvier-1963.html> ; consulté le 29 septembre 2020).

⁹⁹ I. Maras experte internationale Université franco-allemande, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 26 août 2020.

membres de l'Union européenne.¹⁰⁰ Dans l'article 11 du Traité les deux États s'engagent à favoriser la mise en réseau de leurs systèmes d'enseignement et de recherche ainsi que de leurs structures de financement. Ils s'engagent également à développer l'Université franco-allemande et à encourager les universités françaises et allemandes à participer à des réseaux d'universités européennes. Ce fort et explicite soutien politique franco-allemand pour l'initiative « universités européennes » constitue un élément manifeste de la grande importance accordée au déploiement de ces alliances dans les deux pays.

- **La richesse de la coopération transfrontalière au profit des universités européennes**

Les alliances peuvent également tirer profit de l'expertise des consortiums transfrontaliers existants. Les origines d'Eucor – Le Campus européen remontent à la signature en 1989 par sept universités du Rhin Supérieur, situés entre la Forêt Noire, le Jura et les Vosges d'une convention fondant la Confédération européenne des Universités du Rhin Supérieur. Les universités membres d'Eucor ont réussi à se donner un cadre juridique en 2015 en se regroupant au sein du premier groupement européen de coopération territoriale (GECT) ce qui permet de bénéficier directement de financement de l'Union européenne (Interreg, Fonds européen de développement économique et régional – Feder). Joern Pütz, vice-président délégué aux relations franco-allemandes à l'Université de Strasbourg, témoigne : « Jusqu'à présent, Eucor – Le Campus européen est la seule alliance d'universités tri-nationales qui a réussi à se doter d'une personnalité juridique indépendante. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Les premières réflexions ont débuté en 2011. Il ne s'agit pas de faire un copier-coller de ce qui existe. Il faut des acteurs qui s'en préoccupent, qui investissent du temps. Alain Beretz, ancien président d'Eucor – Le Campus européen et ancien président de l'Université de Strasbourg était un acteur important dans ce processus de négociations. En tant que chargé de mission pour l'initiative « universités européennes » auprès du Premier ministre français, il a également apporté ce savoir-faire et cette expérience dans le processus de la mise en place de ce nouveau dispositif. » Joern Pütz poursuit : « Le plus grand défi pour les nouvelles

¹⁰⁰ Légifrance, « Décret n° 2020-108 du 10 février 2020 portant publication du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, signé à Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019 (1) – Légifrance », *op. cit.*

alliances est de se construire une identité propre, malgré les difficultés linguistiques et culturelles. Les établissements d'enseignement supérieur dans le Rhin Supérieur y sont parvenus après un long processus parce qu'ils ont compris qu'Eucor – Le Campus européen leur apporte une vraie plus-value, une lisibilité, une attractivité internationale qui va au-delà du franco-allemand ».

Eucor – Le Campus européen est une coopération franco-germano-suisse. Les établissements allemands et français d'Eucor – Le Campus européen font également partie de la nouvelle alliance européenne EPICUR. En matière de coopération transfrontalière l'Université de Lorraine, l'Université Technique de Kaiserslautern, l'Université de Trêves ainsi que l'Université de la Sarre ont une expertise en tant que membres français et allemands de l'Université de la Grande Région.¹⁰¹ Dans ce contexte, il convient de souligner que l'Université de la Sarre est devenue coordinatrice de l'alliance européenne « Transform4Europe-T4E » en 2020. Cet établissement membre d'un consortium transfrontalier apporte cette plus-value dans la nouvelle université européenne.

D'une manière générale, les consortiums transfrontaliers impliquant des établissements d'enseignement supérieur français et allemands, tels qu'Eucor – Le Campus européen, l'Université de la Grande Région ou encore l'alliance TriRhenaTech, participent de façon directe ou indirecte aux réflexions menées par les universités européennes qui se nourrissent de leurs expériences de coopération variées, parfois semées d'embûches. Certains acteurs universitaires transfrontaliers semblent, toutefois, déplorer le fait que le cahier des charges de la Commission européenne a empêché les réseaux transfrontaliers préexistants, souvent anciens et très bien constitués, de présenter un dossier tel quel. L'ancien président d'Eucor Le Campus européen, Hans-Joche Schiewer s'est exprimé à ce sujet de la manière suivante : « En janvier et février 2018, des groupes d'experts ad hoc ont été constitués par la Commission européenne pour mener des réflexions au sujet du futur concept d'université européennes. En tant que président d'Eucor – Le Campus européen, j'ai participé à ces rencontres d'experts. J'ai apporté nos expériences dans les discussions sur [...] la façon dont on peut même penser au succès de ces réseaux. Nous espérons qu'Eucor – Le Campus Européen, en tant que consortium existant, aurait la possibilité de participer à

¹⁰¹ Université de la Grande Région, « Uni-gr.eu », s.d. (en ligne : <http://www.uni-gr.eu/> ; consulté le 11 février 2021)

cet appel à propositions. Il est rapidement apparu que la dynamique de l'Union européenne exigeait que le plus grand nombre possible de porteurs de projet aient une chance. Un réseau régional déjà existant n'avait aucune chance de succès ; heureusement nous avons rapidement entamé des discussions intensives avec d'autres universités d'Europe de l'Est et du Sud sur la coopération ».¹⁰²

- **L'adhésion politique commune des universités allemandes, françaises et polonaises à ce concept**

Les associations qui représentent au niveau national les universités en France et en Allemagne saluent l'initiative « universités européennes ». Dans une récente prise de position commune, elles se sont associées à leur sœur polonaise ce qui est symboliquement intéressant puisqu'il s'agit d'un état de l'Europe orientale. Ce positionnement triangulaire fait, en effet, écho au forum de rencontre appelé « triangle de Weimar » qui définit la coopération trilatérale entre la France, l'Allemagne et la Pologne.¹⁰³ Dans une déclaration commune du 11 décembre 2019, la Conférence des recteurs allemands (HRK), la Conférence des présidents d'université français (CPU) et la Conférence des Recteurs des Écoles Académiques en Pologne (CRASP) « se félicitent du nouveau programme pilote des « universités européennes » de l'Union européenne mise en place suite au discours de la Sorbonne du Président français, Emmanuel Macron. Elles soutiennent la coopération plus étroite des réseaux d'universités européennes, notamment dans le cadre du triangle de la connaissance formé par l'éducation, la recherche et l'innovation ».¹⁰⁴ Cette prise de position témoigne du grand intérêt politique porté à cette initiative et de la volonté des trois Conférences de s'impliquer dans « ce projet pilote qui est en train de devenir un véritable test de la coopération à plusieurs niveaux entre la Commission européenne, les États membres et les régions ».

¹⁰² DAAD, « Campus Europa EPICUR », *op. cit.*

¹⁰³ MEAE, « France Diplomatie », sur *France Diplomatie – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, s.d. (en ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/Allemagne/triangle-de-weimar/> ; consulté le 7 février 2021).

¹⁰⁴ CPU, HRK, KRASP, « Statement by the French, German and Polish Rectors' Conferences (CPU, HRK, KRASP) on European Research, Education and Innovation as well as University Policies », 2019.

- **Un moment historique couplé à des interactions politiques et administratives réussies entre acteurs clés allemands et français.**

Hélène Pinaud, responsable du pôle « partenariats stratégiques » à l'Agence Erasmus souligne l'écho médiatique important dont a bénéficié l'initiative « universités européennes » et du rôle clé joué par Alain Beretz, chargé de mission pour les universités européennes auprès du Premier ministre français entre septembre 2018 et août 2020. Selon Hélène Pinaud, la nomination d'un ancien président d'université à ce poste était un signal politique fort pour les universités françaises qui ne voulaient « pas passer à côté des universités européennes ». Elle poursuit : « Le Président de la République française lance l'initiative et le Premier ministre soutient et encourage. Nous n'avions pas ce phénomène lors du déploiement des premiers masters conjoints « Erasmus Mundus » créés en 2004 ». Ces masters sont fondés sur un consortium d'universités, situées dans au moins 3 pays, et les étudiants doivent effectuer plusieurs mobilités en Europe et hors Europe.

L'initiative « universités européennes » est, en effet, née, en septembre 2017 à un moment historique difficile de l'intégration européenne, fragilisée par des crises successives importantes : la crise financière et bancaire de 2008, la crise migratoire en 2015, le référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne en 2016 sur fond de la montée des populismes en Europe. Dans ce contexte politique européen compliqué, le discours du Président de la République française à la Sorbonne a eu un retentissement particulier et a été vu comme un signal politique charnier. En outre, « il est plus facile de mettre en place des coopérations dans le domaine de la formation et de l'éducation puisque ces dernières tendent à être politiquement moins délicates que dans les domaines économiques ou de politiques étrangères par exemple », estime Hélène Pinaud.¹⁰⁵

Frank Petrikowski, chargé de mission au sein de l'unité « Échange international dans l'enseignement supérieur, Internationalisation » au BMBF (Ministère fédéral pour l'éducation et la recherche) met en avant l'importance des acteurs impliqués à toutes les échelles. « Il ne faut pas toujours réfléchir en termes de

¹⁰⁵ Hélène Pinaud, responsable du pôle partenariats, Agence Erasmus Bordeaux, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », *op. cit.*

structures ». Les acteurs, les individus jouent un rôle clé. Les hauts fonctionnaires ministériels français et allemands se sont, en effet, vite entendus sur des programmes d'accompagnement nationaux analogues. D'autres pays européens ont emboîté le pas en fonction de leurs mécanismes nationaux. Une haute fonctionnaire européenne d'origine française, Vanessa Debiais-Sainton, responsable de l'unité « enseignement supérieur » de la DG EAC, « a beaucoup œuvré pour mettre en place cette initiative dans le cadre du programme Erasmus+ », précise Frank Petrikowski.¹⁰⁶ Ce programme était, en effet, un instrument adéquat disponible pour donner corps très rapidement aux universités européennes dans une première phase pilote.

2 Différents facteurs favorables et menaces pour la pérennité de ce nouveau concept

Dans sa publication dédiée à la nouvelle initiative « universités européennes », le chercheur britannique Andrew Gunn, identifie plusieurs facteurs qui pourraient selon lui et les hypothèses des chercheurs qu'il cite, contribuer à leurs développements dans la durée :¹⁰⁷

Le processus de Bologne a, en effet, induit des changements structurels majeurs facilitant la mise en place de ce nouveau dispositif. En outre, les universités actuelles disposent désormais d'une autonomie accrue pour investir, innover et négocier de nouvelles sources de financements qui sont souvent européens. Elles sont davantage tournées vers l'extérieur ; la collaboration européenne, voire internationale est désormais établie. D'une manière générale, l'avantage collaboratif né de l'appartenance à des réseaux et des regroupements d'établissements au niveau régional, national, européen et international se manifeste à travers de nombreux exemples. Les différents réseaux sont des « systèmes vivants », signe de longévité caractérisée par une grande flexibilité. Dans le passé, la création d'une université européenne a été souvent entravée par l'opposition des universités existantes et des désaccords entre gouvernements nationaux successifs.

¹⁰⁶ Frank Petrikowski, chargé de mission au sein de l'unité 413 au BMBF, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 4 décembre 2020.

¹⁰⁷ A. Gunn, « The European Universities Initiative », *op. cit.*

Ces acteurs considéraient un nouvel établissement d'enseignement supérieur supranational comme une possible menace, en particulier dans la bataille politique pour les ressources limitées. L'approche novatrice du « réseau de réseaux » permet désormais de surmonter plusieurs obstacles qui étaient observables dans le passé :

- Les nouvelles alliances reposent sur un large éventail de lieux sans favoriser un pays en particulier et suppriment les éventuelles rivalités entre les nations.
- Des multiples formes d'enseignement supérieur peuvent s'exprimer simultanément et éliminent les désaccords sur la forme à adopter qui n'est pas figée. De ce fait, des multiples espaces pour un large éventail d'universités sont créés par l'Union européenne.
- Les dépenses liées à la construction d'un nouveau campus physique sont supprimées et les difficultés liées au lancement d'une nouvelle entité dans un domaine où l'histoire, l'estime et le statut sont primordiaux, sont évitées.
- Une nouvelle université supranationale serait considérée comme une rivale pour les universités existantes pour lesquelles les états ont parfois alloué des ressources considérables.¹⁰⁸

Le terme « excellence » associé à l'initiative « universités européennes » fait cependant l'objet d'interprétations et de conceptions divergentes en Europe sachant que l'aspect inclusif est également mis en avant parmi les objectifs. Les paysages d'éducation et de formation en France et en Allemagne sont caractérisés par des racines historiques et culturelles différentes, notamment au sujet de la formation des élites et de la formation professionnelle. La France et l'Allemagne continueront, sans doute, à jouer un rôle de médiateurs important pour concilier des visions parfois contradictoires et opposées qui peuvent en découler. Toutefois, est-ce que les alliances européennes arriveront à terme à faire cohabiter l'exigence de l'inclusivité avec les différentes visions de l'excellence en Europe sans sacrifier l'une des deux ambitions ? Le recteur de l'Université de technologie de Kaunas, Eugenijus Valatka représentant l'alliance ECIU, identifie une importante menace qui pèse sur la réussite à long de terme de cette initiative : « Les pilotes des alliances doivent démontrer une vision transformationnelle sur dix ans dans le cadre d'un test de trois ans ».¹⁰⁹ Pourront-ils relever ce défi ?

¹⁰⁸ *Id.*

¹⁰⁹ *Id.*

Les responsables des alliances déplorent une inadéquation entre les incitations budgétaires disponibles et l'ambition affichée de l'initiative « universités européennes ». Est-ce qu'ils arriveront à financer durablement leurs projets ? Est-ce que les alliances pourront activer les différents leviers financiers existants au niveau régional, national et européen ? Est-ce que ces derniers seront disponibles de façon durable pour mener à bien un projet structurant de longue haleine ? Les sources financières sont actuellement concentrées sur le financement de projets. Elles sont encapsulées dans des programmes spécifiques (Erasmus+, Horizon Europe) à la place d'une approche plus intégrée qui pourrait faciliter la gestion. Est-ce que les autres missions importantes de l'enseignement supérieur, à savoir la recherche et l'innovation seront suffisamment stimulées par les différents dispositifs mis en place en faveur des alliances ? Est-ce que des synergies efficaces pourront être trouvées avec des dispositifs tels que HEInnovate¹¹⁰, ICs-EIT¹¹¹, les actions Skłodowska-Curie¹¹² et le Conseil européen de l'innovation ?¹¹³

À l'aide de l'outil d'analyse SWOT, nous tentons de résumer les actuelles forces, opportunités, faiblesses et menaces qui favorisent ou entravent le futur développement de cette nouvelle initiative en y portant un regard franco-allemand (voir annexe).

L'initiative « universités européennes » marque la volonté de franchir une nouvelle étape de l'intégration européenne. Elle donne indéniablement un nouveau souffle qui se nourrit également de la respiration franco-allemande : le 15 mai 2017, peu après son élection à la présidence de la République française, Emmanuel Macron a effectué une visite d'état hautement symbolique à Berlin. Dans son discours, sa vision basée sur une « refondation de l'Europe » a trouvé un écho enthousiaste devant un public allemand pro-européen, soutenu par les dé-

¹¹⁰ Commission européenne, « Homepage | Heinnovate », s. d. (en ligne : <https://heinnovate.eu/en> ; consulté le 13 février 2021).

¹¹¹ reigro, « European Institute of Innovation and Technology (EIT) », sur *Horizon 2020 – European Commission*, 4 novembre 2013 (en ligne : <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/european-institute-innovation-and-technology-eit> ; consulté le 14 février 2021).

¹¹² MESRI, « Les Actions Marie Skłodowska-Curie (A.M.S.C.) », sur *Horizon 2020*, s. d. (en ligne : <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid73279/les-actions-marie-skłodowska-curie.html> ; consulté le 14 février 2021).

¹¹³ Toute l'Europe, « Qu'est-ce que le Conseil européen de l'innovation ? », sur *Toute l'Europe.eu*, s. d. (en ligne : <https://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-conseil-europeen-de-l-innovation.html> ; consulté le 2 octobre 2020).

clarations de la chancelière Angela Merkel. Cette dernière a cité un fameux extrait du poème « Stufen » (Étapes) de l'écrivain allemand et lauréat du prix Nobel de littérature Hermann Hesse : « Et à chaque début est inhérent un charme, qui nous protège et nous aide à vivre ».¹¹⁴

¹¹⁴ C. Von Salzen, « Macrons Besuch bei Merkel : ‹ Jedem Anfang wohnt ein Zauber inne › – Politik – Tagesspiegel », s. d. (en ligne : <https://www.tagesspiegel.de/politik/macrons-besuch-bei-merkel-jedem-anfang-wohnt-ein-zauber-inne/19807150.html> ; consulté le 15 février 2021).

Annexe : Initiative « Universités Européennes » : une analyse SWOT avec un regard franco-allemand

| | Positif | Négatif |
|---------|---|--|
| Interne | <p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une convergence volontaire réussie dans le cadre du processus de Bologne • Une image positive, une large notoriété du programme Erasmus+ • Une augmentation budgétaire considérable du programme Erasmus+ 2021–2027 • Des expériences de coopération franco-allemandes solides et réussies des universités françaises et allemandes, membres des alliances • Des structures de coopération et de soutiens préexistants performants (UFA, Ofaj) → expertise (formation, recherche) • L'expertise et la richesse de la coopération transfrontalière au service des alliances • Les alliances conçues comme des « réseaux des réseaux » agiles et qui ne sont pas perçues comme des « rivales » pour les universités existantes • Une approche « bottom up » afin d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs | <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dotation financière faible par rapport aux ambitions affichées • Une approche trop ouverte avec des objectifs flous → démotivation • Des sources financières concentrées sur le financement de projets, encapsulées dans des programmes spécifiques (Erasmus+, Horizon Europe) à la place d'une approche plus intégrée facilitant la gestion : → éventuel risque de négliger les autres missions importantes des universités (recherche, innovation) |
| Externe | <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte volonté politique affichée des dirigeants européens en faveur de l'initiative • Un ancrage explicite de l'initiative dans le traité de coopération franco-allemande d'Aix-la-Chapelle → moteur franco-allemand • Une crise sanitaire majeure ayant cependant engendré des progrès considérables dans le domaine du développement et de l'usage des TICE dont bénéficient les alliances partout en Europe • Le développement du multilinguisme, également défendu par l'Université franco-allemande • Le développement de la formation tout le long de la vie et du développement durable dans une démarche transversale et multidisciplinaire | <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des sources de financements multiples non stabilisées en défaveur d'un processus transformationnel profond. Co-financement durable des États-membres ? • L'émergence et la survie d'alliances puissantes, mais peu nombreuses, pouvant entrer dans un cercle vertueux au détriment d'établissements plus modestes (effet Matthieu) • Un manque d'adhésion des communautés éducatives et scientifiques universitaires dû à des structures et circuits trop complexes (crainte de perte d'autonomie des universités membres au profit des alliances) • Une séparation persistante du triangle « éducation, recherche, innovation » menant à la dispersion/non optimisation des efforts budgétaires • Une implication géographique déséquilibrée des établissements membres avec des différences qui ne s'estompent pas entre l'Europe de l'Ouest, du Nord, du Sud ainsi que de l'Europe centrale (manque de soutiens nationaux, d'impulsions politiques, des structures de gouvernance universitaires non adaptées etc.) |

Bibliographie, références, liste des entretiens

Agence Erasmus+ France/Education & Formation, *Conférence Erasmus + – J-M Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports*, 14 janvier 2021, 5:02 (en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=6462QzoO5jc> ; consulté le 7 février 2021).

Agence Erasmus+ France/Education & Formation, *Conférence Erasmus + : bilan & perspectives*, 14 janvier 2021, 9:24:40 (en ligne : <https://www.youtube.com/watch?t=886&v=8epoXm8x9sg&feature=youtu.be+%2F%2Fwww.youtube.com%2Fwatch%3Ft%3D886&v=8epoXm8x9sg&feature=youtu.be> ; consulté le 7 février 2021).

Agence Erasmus+ France/Education & Formation, « Convention constitutive », sans date.

Agence Erasmus+ France/Education & Formation, « Organigramme_Portrait_01-10-20-scaled.jpg (Image JPEG, 1810 × 2560 pixels) – Redimensionnée (22 %) », sans date (en ligne : https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2020/10/Organigramme_Portrait_01-10-20-scaled.jpg ; consulté le 26 octobre 2020).

Alexy Vanesa responsable département « instances de pilotage et programmes scientifiques », Université franco-allemande, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 2 septembre 2020.

ANR, « Les Investissements d'avenir », sur *Agence nationale de la recherche*, sans date (en ligne : <https://anr.fr/fr/investissements-davenir/les-investissements-davenir/> ; consulté le 2 février 2021).

Beaud Stéphane et Florence Weber, « Guide de l'enquête de terrain – Stéphane BEAUD, Florence WEBER – Éditions La Découverte », sans date (en ligne : https://www.editionsladecouverte.fr/guide_de_l_enquete_de_terrain-9782707160089 ; consulté le 30 juin 2020).

Berthomier Marjorie, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10. », 24 août 2020.

BMBF-Internetredaktion, « Die Organisation des Hauses – BMBF », sur *Bundesministerium für Bildung und Forschung – BMBF*, sans date (en ligne : <https://www.bmbf.de/de/die-organisation-des-hauses-192.html> ; consulté le 12 octobre 2020).

BMW, BMBF, « Startseite », sans date (en ligne : https://www.clusterplattform.de/CLUSTER/Redaktion/DE/Kurzmeldungen/Aktuelles/2019/3_Quartal/20190914_hamburg_aviation_technische_universitaet_hamburg_nimmt_an_eu_modellprojekt_fuer_innovative_hochschulbildung_in_europa_teil.html ; consulté le 15 janvier 2021).

Campus France, « Les missions de Campus France », sur *Campus France*, sans date (en ligne : <https://www.campusfrance.org/fr/les-missions-de-campus-france> ; consulté le 15 février 2021).

Cathelinais Coralie, « 800.000 Européens ont profité du programme Erasmus en 2017, un record », sans date (en ligne : https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/union-europeenne/800-000-europeens-ont-profite-du-programme-erasmus-en-2017-un-record_AN-201901240054.html ; consulté le 7 février 2021).

Cdefi, « Universités européennes : résultats et évolutions de l'appel à projets pilotes », sur *Universités européennes : résultats et évolutions de l'appel à projets pilotes*, sans date (en ligne : <http://www.cdefi.fr/fr/actualites/universites-europeennes-resultats-et-evolutions-de-lappel-a-projets-pilotes> ; consulté le 7 février 2021).

Commission européenne, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025*, Bruxelles, 2020.

- Commission européenne, « Universités européennes », sur *Erasmus+ – European Commission*, 28 août 2018 (en ligne : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-b/three-key-actions/key-action-2/european-universities_fr ; consulté le 7 février 2021).
- Commission européenne, « Homepage | Heinnovate », sans date (en ligne : <https://heinnovate.eu/en> ; consulté le 13 février 2021).
- Conseil européen, « Réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE, 17 novembre 2017 », 16 mars 2020 (en ligne : <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2017/11/17/> ; consulté le 5 février 2021).
- Cosnefroy Laurent, De Ketele Jean-Marie, Hugonnier, Parmentier Philippe, Palomba Donatella, Uvalic-Trumbic Stamenka. *L'internationalisation de l'enseignement supérieur Le meilleur des mondes ? De Boeck supérieur. coll. pédagogies en développement*, 2020.
- CPU, HRK, KRASP, « Statement by the French, German and Polish Rectors' Conferences (CPU, HRK, KRASP) on European Research, Education and Innovation as well as University Policies », 2019.
- Croché Sarah, *Le pilotage du processus de Bologne*, Louvain-La-Neuve, Editions Academia, 2010.
- Crosier David et Teodora Parveva, « UNESCO Digital Library », sans date (en ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000220649_fre ; consulté le 31 juillet 2020).
- CVCE, « La Stratégie de Lisbonne », sur *CVCE.EU by UNI.LU*, CVCE.EU by UNI.LU, 6 juillet 2016 (en ligne : https://www.cvce.eu/obj/la_strategie_de_lisbonne-fr-ab228b67-bac5-4f9b-903c-c748019a10e8.html ; consulté le 7 février 2021).
- DAAD, « Gremien », sur *www.daad.de*, sans date (en ligne : <https://www.daad.de/de/der-daad/wer-wir-sind/organisation/gremien/> ; consulté le 29 octobre 2020).

DAAD, « Organisation », sur *www.daad.de*, sans date (en ligne : <https://www.daad.de/de/der-daad/wer-wir-sind/organisation/> ; consulté le 28 octobre 2020).

DAAD, « Unser Auftrag als Nationale Agentur – Nationale Agentur für EU-Hochschulzusammenarbeit – DAAD », sans date (en ligne : <https://eu.daad.de/die-nationale-agentur/unsere-auftrag/de/46918-unsere-auftrag-als-nationale-agentur/> ; consulté le 27 octobre 2020).

DAAD, « Jahresbericht », sur *www.daad.de*, sans date (en ligne : <https://www.daad.de/de/der-daad/kommunikation-publikationen/berichte/jahresbericht/> ; consulté le 27 octobre 2020).

DAAD, « EUN », sur *www.daad.de*, sans date (en ligne : <https://www.daad.de/de/infos-services-fuer-hochschulen/weiterfuehrende-infos-zu-daad-foerderprogrammen/eun/> ; consulté le 24 octobre 2020).

DAAD, « Campus Europa EPICUR », sur *www.daad.de*, sans date (en ligne : <https://www.daad.de/de/infos-services-fuer-hochschulen/weiterfuehrende-infos-zu-daad-foerderprogrammen/eun-podcasts/campus-europa-epicur/> ; consulté le 7 février 2021).

DAAD, « Campus Europa FORTHEM », sur *www.daad.de*, sans date (en ligne : <https://www.daad.de/de/infos-services-fuer-hochschulen/weiterfuehrende-infos-zu-daad-foerderprogrammen/eun-podcasts/campus-europa-forthem/> ; consulté le 7 février 2021).

Détourbe Marie-Agnès ambassatrice locale pour la France ECIU, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 3 décembre 2020.

De Ketele Jean-Marie, Hugonnier Bernard, Parmentier Philippe, Cosnefroy Laurent Quelle excellence pour l'enseignement supérieur ? De Boeck supérieur. coll. « Pédagogies en développement ». Louvain-La-Neuve, s. d.

Dirksen Katrin secrétaire générale ECIU, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 27 octobre 2020.

ECIU, « ECIU University 2030 », sans date.

ECIU, « Horizon 2020 support for the ECIU University SMART-ER research and innovation activities », sans date (en ligne : <https://www.eciu.org/news/horizon-2020-support-for-the-eciu-university-smart-er-research-and-innovation-activities> ; consulté le 26 octobre 2020).

Elineau Christoph Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt e.V., Projektträger, Bonn, Jean Delpech de Saint Guihem, IGAENR, Paris et Claire Lignières-Counathe Inspection générale MAEDI, Paris, *Evaluation de l'Université franco-allemande*, 2017.

Elysée, « Initiative pour l'Europe – Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique. », sur *elysee.fr*, 26 septembre 2017 (en ligne : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/09/26/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique> ; consulté le 9 août 2020).

EPICUR, « EPICUR STATEMENT ON COMMITMENT TO MULTILINGUALISM », sur *EPICUR*, 6 octobre 2020 (en ligne : <https://epicur.education/2020/10/06/epicur-statement-on-commitment-to-multilingualism-2/> ; consulté le 19 octobre 2020).

EUCOR, « Accueil », sur *Eucor*, sans date (en ligne : <https://www.eucor-uni.org> ; consulté le 7 février 2021).

Eucor, « QUSTEC – Quantum Science and Technologies at the European Campus », sur *Eucor*, sans date (en ligne : <https://www.eucor-uni.org/qustec/> ; consulté le 16 décembre 2020).

Eucor, « Seed Money », sur *Eucor*, sans date (en ligne : <https://www.eucor-uni.org/seed-money/> ; consulté le 17 décembre 2020).

EUI, « European University Institute – Europe's research institute for Economics, History, Law, Political and Social Sciences », sur *European University Institute*, sans date (en ligne : <https://www.eui.eu/Index.aspx> ; consulté le 7 février 2021).

Eurostat, « Vue d'ensemble – Indicateurs < Europe 2020 > – Eurostat », sans date (en ligne : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/europe-2020-indicators/europe-2020-strategy/overview> ; consulté le 1^{er} février 2021).

Farigoul Sophie, « Les Objectifs de développement durable », sur *Développement durable*, sans date (en ligne : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/> ; consulté le 7 février 2021).

François Jean-Baptiste, « Erasmus + voit son budget augmenter de 80 % pour se démocratiser », *La Croix*, 15 décembre 2020 (en ligne : <https://www.la-croix.com/Monde/Erasmus-voit-budget-augmenter-80-democratiser-2020-12-15-1201130304> ; consulté le 5 février 2021).

Frank Petrikowski, chargé de mission au sein de l'unité 413 au BMBF, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 4 décembre 2020.

Garnier Rivers Alison cheffe de projet EPICUR, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 22 octobre 2020.

Gouvernement français – le Premier ministre, « Des alliances d'universités européennes bientôt mises en place », sur *Gouvernement.fr*, 15 décembre 2020 (en ligne : <https://www.gouvernement.fr/des-alliances-d-universites-europeennes-bientot-mises-en-place> ; consulté le 7 février 2021).

Gunn Andrew, « The European Universities Initiative : A Study of Alliance Formation in Higher Education », sans lieu, 2020, p. 13–30.

Hélène Pinaud, responsable du pôle partenariats, Agence Erasmus Bordeaux, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 28 octobre 2020.

Hellmann Jochen, « The Franco-German University (DFH) Model for a network of bilateral, integrated, cooperative programmes. », *Internationalisation of higher education*, 6 (2018), sans date, p. 71–90.

Herrmann Tanja responsable de projet FORTHEM, Université Johannes Gutenberg de Mayence., « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 18 décembre 2020.

- INSA Strasbourg, « DeutschINSA | INSA Strasbourg », sans date (en ligne : http://www.insa-strasbourg.fr/fr/deutschinsa/?menu=formation&parent_label=Parcours+sp%C3%A9ciaux ; consulté le 23 décembre 2020).
- INSA Strasbourg, « Mécatronique par alternance, franco-allemand | INSA Strasbourg », sans date (en ligne : <http://www.insa-strasbourg.fr/fr/mecatronique-par-alternance-franco-allemand/> ; consulté le 11 février 2021).
- Légifrance, « LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche », dans *2013-660*, 2013.
- Légifrance, « Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (1). », sans date.
- Légifrance, « Décret n° 2020-108 du 10 février 2020 portant publication du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, signé à Aix-la-Chapelle le 22 janvier 2019 (1) – Légifrance », sans date (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041558926> ; consulté le 19 août 2020).
- Légifrance, « LOI n° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale par la mise en conformité du code général des collectivités territoriales avec le règlement communautaire relatif à un groupement européen de coopération territoriale (1) – Légifrance », sans date (en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018656025/> ; consulté le 10 février 2021).
- Maras Isabelle experte internationale Université franco-allemande, « Entretien mené par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 26 août 2020.
- Martin Diaz Siegfried chef de département – Délégation aux affaires européennes et internationales – Département des stratégies de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et Frank Petrikowski chargé de mission au sein de l'unité 413 au BMBF, « Les citations de Siegfried Martin Diaz et de Frank Petrikowski proviennent de deux entretiens menés par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10, respectivement le 23/10/2020 et le 04/12/2020. », sans date.

- MEAE, « Entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Rhénanie-Palatinat, une longue histoire d'amitié et de coopération », sur *France Diplomatie – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, sans date (en ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/cooperation-decentralisee-les-dossiers/la-cooperation-decentralisee-franco-allemande/article/entre-la-bourgogne-franche-comte-et-la-rhenanie-palatinat-une-longue-histoire-d> ; consulté le 22 décembre 2020).
- MEAE, « France Diplomatie », sur *France Diplomatie – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, sans date (en ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/allemande/triangle-de-weimar/> ; consulté le 7 février 2021).
- MEAE, « France Diplomatie », sur *France Diplomatie – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères*, sans date (en ligne : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/allemande/triangle-de-weimar/> ; consulté le 7 février 2021).
- MESRI, « Bologne et l'Union européenne », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, 26 janvier 2018 (en ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid123452/bologne-et-l-union-europeenne.html> ; consulté le 7 février 2021).
- MESRI, « Organisation licence master doctorat (L.M.D.) », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, sans date (en ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20190/organisation-licence-master-doctorat-l.m.d..html> ; consulté le 15 septembre 2020).
- MESRI, « La DAEI, comment ça marche ? », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, sans date (en ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid146428/la-daei-comment-ca-marche.html> ; consulté le 22 octobre 2020).
- MESRI, « Les Universités européennes », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, sans date (en ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid137063/les-universites-europeennes.html> ; consulté le 7 février 2021).

- MESRI, « Les Universités européennes », sur *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*, sans date (en ligne : [://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid137063/les-universites-europeennes.html](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid137063/les-universites-europeennes.html) ; consulté le 8 janvier 2021).
- MESRI, « Les Actions Marie Sklodowska-Curie (A.M.S.C.) », sur *Horizon 2020*, sans date (en ligne : <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid73279/les-actions-marie-sklodowska-curie.html> ; consulté le 14 février 2021).
- Parlement européen, « Groupements européens de coopération territoriale (GECT) | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen », sans date (en ligne : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/94/groupements-europeens-de-cooperation-territoriale-gect-> ; consulté le 13 décembre 2020).
- Picciau Simona, « Le rôle de la coopération culturelle et éducative au sein de l'ASEM », *Relations internationales*, n° 168, n° 4, Presses Universitaires de France, 2016, p. 93–104.
- Portail franco-allemand, « Traité de l'Elysée (22 janvier 1963) – France-Allemagne.fr », sans date (en ligne : <https://www.france-allemande.fr/Traite-de-l-Elysee-22-janvier-1963.html> ; consulté le 29 septembre 2020).
- Pütz Joern vice-président délégué aux relations franco-allemandes – Université de Strasbourg et vice-président recherche Eucor, « Entretien mène par Angelika Hammann, étudiante master MEGA 10 », 18 décembre 2020.
- Ravinet Pauline, « La Commission européenne et l'enseignement supérieur », *Gouvernement et action publique*, VOL. 3, n° 2, Presses de Sciences Po, 2 juillet 2014, p. 81–102.
- Ravinet Pauline, « Comment le processus de Bologne a-t-il commencé ? La formulation de la vision de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur en 1998 », *Education et sociétés*, n° 24, n° 2, De Boeck Supérieur, 2009, p. 29–44.
- reigro, « European Institute of Innovation and Technology (EIT) », sur *Horizon 2020 – European Commission*, 4 novembre 2013 (en ligne : <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/european-institute-innovation-and-technology-eit> ; consulté le 14 février 2021).

The Shift Project, « L'équipe du think tank The Shift Project », sur *The Shift Project*, sans date (en ligne : <https://theshiftproject.org/equipe/> ; consulté le 4 février 2021).

Toute l'Europe, « Le traité de Lisbonne », sur *Toute l'Europe.eu*, sans date (en ligne : <https://www.touteurope.eu/actualite/le-traite-de-lisbonne.html> ; consulté le 10 février 2021).

Toute l'Europe, « La politique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation », sur *Toute l'Europe.eu*, sans date (en ligne : <https://www.touteurope.eu/actualite/la-politique-europeenne-dans-le-domaine-de-l-education-et-de-la-formation.html> ; consulté le 10 février 2021).

Toute l'Europe, « Qu'est-ce que le Conseil européen de l'innovation ? », sur *Toute l'Europe.eu*, sans date (en ligne : <https://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-conseil-europeen-de-l-innovation.html> ; consulté le 2 octobre 2021).

TriRhenaTech, « Willkommen », sans date (en ligne : <https://www.trirhenatech.eu/index.php?id=8446> ; consulté le 9 février 2021).

UFA-DFA, « Rencontre d'experts consacrée à l'avenir de la formation doctorale en Europe », sur *Université franco-allemande*, 22 octobre 2020 (en ligne : <https://www.dfh-ufa.org/fr/rencontre-dexperts-consacree-a-lavenir-de-la-formation-doctorale-en-europe> ; consulté le 16 octobre 2020).

UFA-DFA, « L'Université franco-allemande a 20 ans : un modèle de réussite porteur d'avenir », sur *Université franco-allemande*, 7 juin 2019 (en ligne : <https://www.dfh-ufa.org/fr/luniversite-franco-allemande-a-20-ans-un-modele-de-reussite-porteur-davenir> ; consulté le 7 février 2021).

Université de Bourgogne, « Coursus intégré Dijon Mayence », sur *UFR Sciences Humaines – uB Dijon*, sans date (en ligne : <https://sciences-humaines.u-bourgogne.fr/cursus-integre-dijon-mayence> ; consulté le 19 décembre 2020).

Université de Bourgogne, « Broschure Master trinational < Europa Master > », sans date.

Université de la Grande Région, « Uni-gr.eu », sans date (en ligne : <http://www.uni-gr.eu/> ; consulté le 11 février 2021).

Université de Strasbourg, « Le multilinguisme : un vrai engagement politique pour notre université. | L'Actu N°198 | édition du 16 octobre 2020 », sans date (en ligne : https://lactu.unistra.fr/index.php?id=32575&utm_source=lactu_198&utm_medium=focus ; consulté le 20 décembre 2020).

Université Johannes Gutenberg de Mayence., « Deutsch-Französisches Doktorandenkolleg in den Geistes-, Kultur- und Sozialwissenschaften Mainz-Dijon | Deutsch-Französische Studiengänge Mainz-Dijon », sans date (en ligne : <https://www.dijon.uni-mainz.de/doktorandenkolleg/> ; consulté le 17 décembre 2004pr. J.-C.).

Von Salzen Claudia, « Macrons Besuch bei Merkel : ‹ Jedem Anfang wohnt ein Zauber inne › – Politik – Tagesspiegel », sans date (en ligne : <https://www.tagesspiegel.de/politik/macrons-besuch-bei-merkel-jedem-anfang-wohnt-ein-zauber-inne/19807150.html> ; consulté le 15 février 2021).

Wessel Olga Head of ECIU Brussels Office, « Entretien mené par Angelika Hamann, étudiante master MEGA 10 », 6 novembre 2020.

Liste des Entretiens

PERIODE : entre août 2020 et janvier 2021

DUREE : entre 60 minutes et 90 minutes par entretien

* **Université franco-allemande :**

- Berthomier, Marjorie, secrétaire générale.
- Entrevue menée avec Hammann, Angelika le 24 août 2020.
- Maras, Isabelle, experte internationale, soutien aux relations extérieures et partenariales.
Entrevue menée avec Hammann, Angelika le 26 août 2020.
- Alexy, Vanessa, responsable du département instances de pilotage et programmes scientifiques.
Entretien menée par visioconférence avec Hammann, Angelika, le 2 septembre 2020.

* **Ministères français et allemand en charge du suivi de l'initiative « universités européennes**

- **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)**
- Martin-Diaz, Siegfried, chef de département – Délégation aux affaires européennes et internationales – Département des stratégies de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika, le 23 octobre 2020.

- **Bundesministerium für Bildung und Forschung (BMBF)**
 - Petrikowski, Frank. chargé de mission, Internationaler Austausch im Hochschulbereich, Internationalisierung, Referat 413.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika le 4 décembre 2020.

- * **Agences nationales Erasmus +**
 - **Deutscher Akademischer Auslandsdienst (DAAD)**
 - Körner, Beate, responsable de programme « partenariats stratégiques KA203 Erasmus+.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika le 30 octobre 2020.

 - **Agence Erasmus à Bordeaux**
 - Pinaud, Hélène, responsable du pôle partenariats.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika le 28 octobre 2020.

- * **Alliances européennes**
 - **ECIU**
 - Dircksen, Katrin, secrétaire générale, ECIU.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika, le 27 octobre 2020.
 - Wessels, Olga, Head of ECIU Brussels Office.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika le 6 novembre 2020.
 - Détourbe, Marie-Agnès, ambassadrice locale et membre de l'équipe projet ECIU University, INSA Toulouse.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika le 3 décembre 2020.

 - **EPICUR**
 - Garnier Rivers, Alison, cheffe de projet EPICUR, Université de Strasbourg.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika le 22 octobre 2020.

- Pütz, Joern, vice-président délégué aux relations franco-allemandes – Université de Strasbourg et vice-président recherche Eucor – Le Campus Européen.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika, le 18 décembre 2020.
- Schiewer, Hans-Jochen, ancien recteur de l'Université Albert-Ludwig à Fribourg en Brisgau. Entrevue en podcast « Campus Europa – DAAD » avec Anke Stahl, publiée le 2 novembre 2020 : <https://www.daad.de/de/infos-services-fuer-hochschulen/weiterfuehrende-infos-zu-daad-foerderprogrammen/eun-podcasts/campus-europa-epicur/>.
- **FORTHEM**
- Herrmann, Tanja, responsable de projet FORTHEM, Université Johannes Gutenberg de Mayence.
Entretien mené par visioconférence avec Hammann, Angelika le 18 décembre 2020.
- Herrmann, Tanja, responsable de projet FORTHEM, Université Johannes Gutenberg de Mayence.
Entrevue en podcast « Campus Europa – DAAD » avec Anke Stahl, publiée en janvier 2021 : <https://www.daad.de/de/infos-services-fuer-hochschulen/weiterfuehrende-infos-zu-daad-foerderprogrammen/eun-podcasts/campus-europa-forthem/>.

Zuletzt erschienen

MEGA-Schriftenreihe

Herausgegeben von Isabella Proeller, Silvia von Steinsdorff, Karl-Peter Sommermann, David Capitant, Fabrice Larat

- | | |
|--|--|
| 1 Soutenir l'innovation dans le secteur spatial (2020) Benoît Michel | 4 Valoriser les synergies franco-allemandes dans l'innovation au service de la transition énergétique. Les leçons du Programme Inter Carnot Fraunhofer (PICF) (2021) Cyriac Massué |
| 2 Die Digitalwirtschaft als Herausforderung für das Wettbewerbsrecht (2020) Marc Lendermann | |
| 3 Die Neuausrichtung der Clusterpolitik der Europäischen Union im Rahmen der Europa 2020 Strategie und ihre Wirkung in den Mitgliedsstaaten Deutschland und Frankreich (2020) Simon Lang | |

